



**En
attendant de
vous retrouver...**

nous vous souhaitons un très bel été !

AIDAVOCAT

LES SOLUTIONS LOGICIELLES ANAAFA

GESTION

690€ HT

PAR LICENCE
MONOPOSTE

- Gestion des dossiers clients
- Gestion électronique documentaire (GED)
- Gestion du temps passé sur les dossiers
 - Annuaire du cabinet
 - Agenda synchronisé avec Outlook
 - Tâches et échéances du cabinet
- Automatisation de la facturation et des relances clients
 - Gestion des états de frais
 - RPVA
- Suivi financier des clients
- Fonctionnement seul ou intégré à AIDAVOCAT COMPTA

COMMANDE / CONTACT : aidavocat@anaafa.fr | 01 44 68 61 03

SCANNEZ
ET COMMANDEZ



DÉJÀ UTILISATEUR ?

Pour tout utilisateur bénéficiant d'un contrat de maintenance, l'ANAFA fournira sans surcoût son logiciel durant les 12 mois suivant sa sortie. Les utilisateurs sans contrat de maintenance pourront bien entendu en faire l'acquisition au tarif public.

CONFIGURATION MINIMALE REQUISE

Compatibilité : PC.
Système d'exploitation : Windows 7 et versions supérieures.
Espace disque : 20 Go disponibles pour installation.
Mémoire vive : 1 Go de RAM / 2 Go conseillé.
Résolution : 1280 x 1024 ou 1440 x 900 et résolutions supérieures.
Internet : accès conseillé.
Bureautique : Pack Office 2007 minimum



S O M M A I R E



Palais de Justice
4, bd du palais - 75001 Paris
Tél. : 01 56 79 10 00
Email : info@fnuja.com

Directeur de la publication
Emilie Chandler

Rédactrice en chef
Emilie Le Maout

Conception graphique
et direction artistique
Agence LEXposia



Régie publicitaire



29 rue de Trévisse
75009 Paris
Contact : Jean-Luc Alquier
Tél. : 01 44 83 66 78
jlalquier@lexposia.com

Crédit photo de couverture
© articular / Fotolia

Jeunes Avocats Magazine
est édité par la FNUJA

Imprimé en France

L'ensemble des documents publiés sont placés sous le copyright JEUNES AVOCATS. Tous les droits en sont réservés. Toute reproduction, même partielle, est interdite. Sauf accord spécifique, les documents confiés à JEUNES AVOCATS, qu'ils soient publiés ou non, ne sont ni rendus, ni renvoyés. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

- 5 > **Edito**
- 7 > **Les membres du bureau 2016/2017**
- 8 > **Les présidents de commissions
Les délégués nationaux**
- 9 > **Cadrage**
Discours de **Matthieu Dulucq**, séance solennelle
d'ouverture du 73^{ème} congrès de la FNUJA à Nancy
- 18 > **Objectif**
Discours d'**Emilie Chandler**, nouvelle Présidente de la FNUJA
- 29 > **Panorama**
Alexandra Boisramé, nouvelle Première Vice-Présidente de la
FNUJA
- 36 > **Congrès**
Retour en images sur le 73^e Congrès de la FNUJA à Nancy
- 38 > **Motions**
 - 38 - Motion « Afrique »
Motion « Pénal - Libertés individuelles et Police
administrative »
 - 39 - Motion « Aide Juridictionnelle dans l'Union Européenne »
 - 40 - Motion « Activités accessoires et structures d'exercice »
 - 41 - Motion « CNBF »
Motion « Collaboration »
 - 42 - Motion « Financement des Cabinets d'avocats »
Motion « Organismes Techniques »
- 43 > **Elections**
Bientôt les élections de la Caisse Nationale des Barreaux
Français
- 45 > **Hommage**



Emilie Chandler,
Présidente de la Fédération
Nationale des Unions
de Jeunes Avocats
(FNUJA)

Notre unité **est notre force !**

A l'heure où le monde est bousculé et où notre profession est chahutée, nous devons retrouver l'unité qui fait notre force, tant au sein de notre profession, qu'à l'égard des pouvoirs publics.

Dans le tumulte de l'actualité politique et juridique que nous connaissons, nous devons dépasser les positions dogmatiques et faire preuve de courage pour désamorcer nos détracteurs.

Notre doctrine annuelle est posée et il est maintenant temps pour chacun d'entre nous de porter plus haut encore les couleurs de notre fédération.

Au fil des pages de ce nouveau numéro du Jeunes Avocats Magazine, vous trouverez les motions adoptées lors de notre dernier congrès qui s'est tenu du 4 au 8 mai 2016 à Nancy que nous porterons durant toute cette année.

Dès le mois de septembre, nous partirons tous ensemble en campagne pour soutenir nos candidats et les faire élire brillamment en qualité de délégués à l'assemblée générale de la caisse nationale des barreaux français afin de porter les valeurs et défendre les intérêts des jeunes avocats et plus largement de toute la profession.

Notre fédération poursuivra son programme de formation en proposant la caravane de la médiation et en élargissant le programme de la caravane de l'installation et de l'association au développement de clientèle.

Nous défendrons également, envers et contre tout, les jeunes avocats au sein du Conseil national des barreaux ainsi qu'au sein des différents organismes techniques de la profession et vous associerons aux différents travaux.

En attendant de vous retrouver, motivés et toujours plus engagés, nous vous souhaitons un très bel été.

A très bientôt !

Famille

Résidences

Héritage

Expériences

Style de vie

Travail

Passions

Nous nous concentrons sur l'économie la plus importante au monde. La vôtre.

Votre **Personal Economy⁽¹⁾** est unique et en constante évolution. En vous écoutant, votre conseiller comprend ce qui compte vraiment pour vous et ce qui la constitue. Il prend en compte les liens entre les différentes facettes de votre vie : votre famille, votre maison, votre carrière ou vos passions, pour vous conseiller et vous proposer des solutions adaptées à votre situation et à vos aspirations. Avec HSBC Premier, vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure, au service de votre **Personal Economy⁽¹⁾**.

Rencontrez votre conseiller pour développer votre **Personal Economy⁽¹⁾**.
Rendez-vous en agence
hsbc.fr/personal-economy

0 810 17 17 17 Service 0,09 € / appel + prix appel

HSBC 
Premier

Avec vous DEFENDONS L'AVENIR



www.crepa.fr



LES MEMBRES DU BUREAU POUR 2016-2017

Le Bureau de la FNUJA est composé de neuf membres, élus pour un an, qui se réunissent régulièrement. Il applique, sous la direction du Président, les décisions prises par le Congrès et le Comité national de la FNUJA. C'est l'organe exécutif de la Fédération.

Emilie CHANDLER (UJA de PARIS) et **Alexandra BOISRAMÉ** (UJA d'AIX-EN-PROVENCE) ont respectivement été élues Présidente et 1^{er} Vice-présidente par le Congrès réuni à Nancy le 7 mai 2016.

Les sept autres membres du Bureau de la FNUJA pour l'exercice 2016-2017 ont été élus lors du Comité National du 4 juin 2016.



Présidente
Emilie CHANDLER
5 rue Liancourt
75014 Paris
Tél. : 09 81 02 04 78
Fax : 09 81 70 89 82
president@fnuja.com



Première Vice-Présidente
Alexandra BOISRAMÉ
9 avenue Victor Hugo
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 27 87 44
Fax : 04 42 26 27 48
1ervp@fnuja.com



Vice-Présidente Paris
Aminata NIAKATE
5 rue Saint-Philippe du Roule
75008 Paris
Tél. : 01 44 29 33 70
Fax : 01 44 29 33 20
vpparis@fnuja.com



Vice-Président Province
Jean-Baptiste BLANC
102 rue Grignan
13001 Marseille
Tél. : 04 91 33 20 06
Fax : 04 91 04 07 82
vpprovince@fnuja.com



Trésorière
Sandrine VARA
119 rue Pierre Corneille
69003 Lyon
Tél. : 04 72 60 89 68
Fax : 04 78 38 92 45
tresorier@fnuja.com



Secrétaire Générale Paris
Catheline MODAT
32 bd Haussmann
75009 Paris
Tél. : 01 53 43 83 83
Fax : 01 56 72 84 43
sgparis@fnuja.com



Secrétaire Générale Province
Emilie LE MAOUT
15 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
Tél. : 01 47 81 11 81
Fax : 01 42 42 75 41
sgprovince@fnuja.com



Membre du Bureau Paris
Damien STALDER
35 rue des archives
75004 Paris
Tél. : 01 44 40 28 88
Fax : 01 44 40 28 89
membrebureau@fnuja.com



Membre du Bureau Province
Simon WARYNSKI
8 place de l'Université
67000 Strasbourg
Tél. : 03 90 41 08 68
Fax : 09 72 38 97 45
membrebureau@fnuja.com

LES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

COMMISSION AJ & HONORAIRES

CHARAT Thomas
thomas.charat@rccl.fr

LAUDIC-BARON Hélène
hlaudicbaron@yahoo.fr

COMMISSION AVOCAT & ENTREPRISE

MARCHAND Laetitia
laetitia.marchand@gmail.com

COMMISSION COLLABORATION

BLONDON Sébastien
sebastienblondon@gmail.com

COMMISSION DROIT PENAL & LIBERTES FONDAMENTALES

CERVANTES Christophe
chris.cervantes@free.fr

ADELISE Arnaud
arnaud@adelise-avocats.fr

COMMISSION FORMATION

FRUTON Xavier
xavier.fرتون@gmail.com

COMMISSION GOUVERNANCE

BURQUIER Vidya
vidyaburquier@orange.fr

BROCHOT Julien
julien.brochot.avocat@gmail.com

COMMISSION EGALITE

BARIANI Julie
JBariani@stcpartners.fr

COMMISSION INSTALLATION ASSOCIATION & DEVELOPPEMENT CARRIERE

BUICANGES Alexandre
buicanges.alexandre@orange.fr

COMBE Brice
brice.combe.avocat@gmail.com

COMMISSION INTERNATIONALE

CAHN Benjamin
bjcahn@gmail.com

JOB Calvin
calvinjob@gmail.com

COMMISSION LOBBYING ET COMMUNICATION

VINCENTI Valérie
vincenti.val@orange.fr

VERDIER Florent
florent.verdier@avocazur.com

COMMISSION Nlles TECH. & PROSPECTIVE

CHOUAMIER Hadrien
avocat@chouamier.fr

COMMISSION PROTECTION SOCIALE & PARITANISME

CHARLES Olivier
cbavocats.saverne@orange.fr

LES DÉLÉGUÉS NATIONAUX

Elsa DUFLO
elsa-duflo@orange.fr

Sonia OULED-CHEIK
asoc@o2c-avocats.fr

Sophie ANDRIEU DANIEL
sophie.andrieu@andrieu-avocat.fr

Frank PETERSON
fp@peterson-avocat.fr

Laurent GABET
laurentgabet.avocat@gmail.com

Nathalie MENDES
nathalie.mendes@orange.fr

Romain LEONARD
leonard_romain@orange.fr

Stéphanie BALESPOUEY
balespouey.avocat@gmail.com

Julie BLANCHON
blanchonjulie@yahoo.fr

Benjamin CHARLIER
bcharlier.avocat@gmail.com

Charles Edouard PELLETIER
ce.pelletier@yahoo.fr

Delphine BINET
delphinebinet.avocat@gmail.com

Ange Aurore HUGON VIVES
hugonvives@gmail.com

Julien CEPPODOMO
jc@ceppodomo-avocat.fr

Mathilde KASPRZYK
mkasprzyk.avocat@yahoo.fr

CADRAGE



Discours de **Matthieu Dulucq**, séance solennelle d'ouverture du 73^{ème} congrès de la FNUJA à Nancy

Prononcé par Matthieu DULUCQ lors de la séance solennelle d'ouverture du 73^{ème} congrès de la FNUJA à Nancy le 5 mai 2016

Madame Valérie DEBORD représentant Monsieur le Président du Conseil Régional,

Monsieur Mathieu KLEIN Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Président je vous remercie pour votre soutien dans l'organisation de ce congrès, le Département de Meurthe et Moselle en est partenaire,

Nous serons vendredi soir à l'hôtel du Département. Je ne sais pas si nous aurons le plaisir de vous voir. Si tel est le cas, je vous préviens, la soirée est costumée. Le thème cette année est « qui s'y frotte s'y pique ».

L'an passée à Nantes, la soirée qui se déroulait salle de l'harnachement au Palais des Ducs de Bretagne avait pour thème « Maîtres et Maîtresses ». Lors de notre congrès de Lille, cette traditionnelle soirée déguisée était intitulée « cuir et dentelle ».

Vous noterez que nous avons opté cette année pour une certaine sobriété. La chardon... Ardent.

Maître Catherine LEBON représentant Monsieur le Maire de Nancy,

Monsieur le Procureur Général Frédéric FEVRE,

Monsieur Pierre WAGNER représentant Monsieur le Premier Président,
Merci de nous accueillir chez vous, ce qui n'allait pas de soi. Vous avez par ce choix montré l'attachement et la considération que vous portez à la profession d'avocat et nous y sommes particulièrement sensibles.

Monsieur le Bâtonnier Pascal EYDOUX, Président du Conseil National des Barreaux,

Monsieur le Bâtonnier Frédéric SICARD, Bâtonnier de PARIS, Vice-Président du Conseil National des Barreaux

Monsieur le Bâtonnier Yves MAHIU, Président de la Conférence des Bâtonniers, Vice -Président du Conseil National des Barreaux,

Monsieur Roland RODRIGUEZ, Vice-Président du Conseil National des Barreaux, et surtout Président d'honneur de la FNUJA,

Alors que mon mandat s'achève dans quelques jours, je réalise toute l'importance et la considération qu'il faut porter à nos anciens Présidents.

Je ne doute pas que mes successeurs sauront s'en souvenir.

Monsieur le Bâtonnier Frédéric FERRY, Bâtonnier de NANCY, Après avoir fait les beaux jours de l'équipe de foot du barreau, vous présidez aujourd'hui aux destinées de notre Ordre. Les résultats ne se sont pas fait attendre puisqu'en quatre mois de mandats l'ASNL retrouvait la ligue 1.

A travers vous, je veux remercier l'ensemble du Barreau de Nancy qui nous apporte son soutien pour organiser ce grand rendez-vous que nous donnons à la profession toute entière.

Madame la Présidente de la Conférence interrégionale des Bâtonniers du Grand Est,

Messieurs les Bâtonniers et Vice-Bâtonniers de STRASBOURG, METZ et EPINAL,

Monsieur le Bâtonnier Dominique BOUCHERON, Président de la CNBF, la Caisse Nationale des Barreaux Français, c'est-à-dire notre caisse de retraite,

Rappelez-vous, Monsieur le Bâtonnier, nos relations avaient bien mal commencées. Nous nous parlions, que par lettres ouvertes adressées aux 60 000 avocats de France. Sous l'égide des Bâtonniers ZILLIG et BELHAMICI s'est organisé un déjeuner. Ce déjeuner fut triste car vous étiez je crois au régime... Poisson et légumes vapeur avec une Badoit fines bulles pour toute fantaisie... Mais si ce repas fut triste, notre conversation fut riche. Bien sûr, subsistent des divergences mais nous avons su je crois dissiper tout malentendu.

Monsieur le Bâtonnier Bertrand BECKER, Président de l'ANAAFA, Association Nationale d'assistance administrative et fiscale des Avocats

Monsieur Eric CHANCY, Directeur Général de la CREPA,

Caisse de retraite et de prévoyance du personnel des Avocats

Monsieur Alexandre BOUQUET représentant Monsieur le Président du Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires,

Madame Florence LARDET, Présidente de l'Association des Jeunes Magistrats,

Monsieur David LADAME, Président du Club des Jeunes Experts Comptables,

Je veux saluer les syndicats d'avocats,

Monsieur Florian BORG, Président du Syndicat des Avocats de France,

Madame Thi My Hanh NGO-FOLLIOU, Présidente de la Confédération Nationale des Avocats,

Madame Catherine GAZZERI-RIVET, 1ère Vice-Présidente de l'Avenir des Barreaux de France,

Monsieur Jean-Christophe MONNE représentant le Président des Avocats Conseil d'Entreprise,

J'ai pris beaucoup de plaisir à nos échanges. Nous avons su à chaque fois que l'intérêt de la profession l'exigeait nous rassembler. Peut-être que l'absence d'élections a favorisée ce dialogue. Cela ne durera pas, alors profitons-en.

Je veux enfin remercier les délégations étrangères,

Monsieur Benjamin BODIG, Président de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg,

Il n'y a pas un cocktail dans le monde organisé par la profession d'avocat où tu ne sois. A titre d'exemple tu as participé cette année aux rentrées des Barreaux de Monaco, Montréal, New York, et Hong Kong... J'aurais, dans ces conditions, été particulièrement vexé que tu ne sois pas à notre congrès.

Monsieur Yassine YOUNSI représentant le Président de l'Association Tunisienne des Jeunes Avocats. Le Prix Nobel de la Paix, qui a été décerné à l'Ordre National des Avocats de Tunisie le vendredi 9 octobre 2015, consacre le rôle essentiel d'une profession d'avocat indépendant, dans l'édification d'une démocratie et d'un Etat de droit.

Malgré les heures sombres et les récentes tragédies qui

ont endeuillé la Tunisie et attristé le monde, les avocats tunisiens ont fait preuve d'un courage, d'un engagement et d'une persévérance qui forcent l'admiration et le respect.

Monsieur Ismaël NAINO, Président de la Fédération Africaine des Association et Unions de Jeunes Avocats,

J'ai toujours considéré nos échanges comme un privilège. Sans la FNUJA, je n'aurais sans doute jamais connu Abidjan ou Kinshasa. La réciproque n'a jamais été aussi vraie. Tu es accompagné d'une importante délégation du Niger, du Rwanda, du Bénin et de République Démocratique du Congo. La probabilité pour vous de venir à Nancy sans les liens qui unissent nos deux fédérations était nulle.

Je sais que de nombreux confrères auraient aimé t'accompagner, je suis désolé que nous n'ayons pu pour eux faciliter l'obtention d'un visa.

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National des Barreaux, Mesdames, Messieurs les Présidents d'Unions de Jeunes Avocats, Chers Confrères, Chers amis,

L'année passée, à l'issue de notre congrès, vous avez adopté un certain nombre de motions qui constituaient la ligne politique de notre mouvement. Il m'appartenait de clore ce conclave, de tracer la ligne de route que nous allions suivre. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Le mandat que vous m'avez confié s'achèvera à la fin de la semaine, une autre que moi guidera désormais notre fédération, et nous adopterons samedi les textes qui nous engagerons pour l'année à venir.

Je n'entends donc vous livrer ni un programme, ni un testament, mais faire le bilan de l'action qui fut la nôtre, et mettre en perspective les enjeux auxquels notre profession est confrontée.

J'avais clos mes propos l'an dernier sur cette phrase de Sénèque « *La vie, ce n'est pas d'attendre que l'orage passe, c'est d'apprendre à danser sous la pluie.* » C'est donc tout naturellement que nous ouvrons cette année notre congrès dans l'ancienne salle de bal de l'hôtel de Beauvau Craon, devenue salle de la Cour d'assises de Meurthe et Moselle.

Cette année fut une année d'orage, et nous sommes sans doute encore au cœur de l'orage.

L'orage, c'est d'abord l'épreuve du terrorisme à laquelle nos sociétés doivent faire face depuis des mois. Ayons l'humilité d'admettre notre incompétence pour apprécier la portée, la nécessité ou même le bien fondé des stratégies diplomatiques et militaires mises en place pour lutter contre ce fléau.

Par contre, dès l'instant où les principes qui gouvernent notre vivre ensemble sont remis en cause, les avocats, acteur d'une société démocratique, se doivent de faire entendre leur voix. Les discours qui ont suivi les attentats de novembre dernier mettent en évidence que les risques auxquels est confrontée notre société sont d'une part la tentation nationaliste et d'autre part la naissance d'un désir d'autoritarisme.

Nous vivons depuis le 13 novembre 2015 sous un régime d'exception, celui de l'état d'urgence. Sa mise en place, comme sa prolongation fut, selon les enquêtes d'opinion, largement plébiscitée. L'utilité de ce régime d'exception dans la lutte contre le terrorisme n'est pas démontrée. Il ne faut pas oublier l'arsenal judiciaire anti-terroriste exorbitant dont nous disposons déjà, construit loi après loi, permettant les perquisitions de nuit pour enquêter, et, face à des personnes réellement suspectées, autorisant la mise en examen, le placement sous contrôle judiciaire et même en détention provisoire, par un juge indépendant, dès que sont réunis les indices de la préparation d'un acte terroriste.

Les dramatiques événements qui servaient jusque-là l'extension de ce droit pénal dérogatoire fondent aujourd'hui de nouvelles privations de liberté. Toutefois, elles sont maintenant déconnectées de toute caractérisation d'actes ou de projet terroriste pour se contenter de vagues comportements, de potentialités suspectes.

Pour la troisième fois en quatre ans, nous allons modifier notre procédure pénale. Une fois de plus il est question de renforcer les pouvoirs des Parquets et d'éviter l'intervention des magistrats du siège statutairement indépendants. Mettre à l'écart le Juge du siège, c'est aussi s'exonérer du principe du contradictoire et *in fine* mettre à néant les droits de la défense.

Le risque est grave car des événements de nature exceptionnelle sont souvent utilisés pour justifier la construction d'un droit d'exception qui finit toujours par s'appliquer à la délinquance ordinaire.

« *Ce n'est pas la Règle qui nous garde, c'est nous qui gardons la Règle* » (G. BERNANOS, Dialogue des Carmélites). Il est de notre devoir, dans l'intérêt de la Société, de

défendre et sauvegarder les règles qui en sont le socle, celles de la présomption d'innocence, du droit à un procès équitable, du droit à un tribunal indépendant et impartial, du principe du contradictoire et des droits de la défense.

En ce sens, la démarche entreprise par Monsieur le Bâtonnier de Paris de voir inscrit dans la constitution le droit pour toute personne de bénéficier de l'assistance d'un avocat libre et indépendant pour assurer la défense de ses droits et libertés est intéressante.

C'est dans les situations les plus extrêmes que se mesure la valeur d'un principe. Ainsi, la présomption d'innocence n'est d'aucune utilité quand l'innocence est flagrante. C'est l'appliquer à celui que tout accuse qui permet de légitimer la décision prise.

C'est de même dans les situations les plus extrêmes que le secret professionnel des avocats devrait être garanti. Or, nous assistons depuis la loi Perben II de 2004 au démantèlement méthodique de ce secret, qui est pourtant le ciment indispensable de la relation de confiance qui doit unir l'avocat à son client.

L'orage, c'est également la crise des réfugiés à laquelle l'Europe doit faire face. Vous avez annoncé Monsieur le Président EYDOUX une initiative que souhaite prendre le Conseil National des Barreaux visant à garantir la présence d'avocats formés dans chaque hospot afin d'apporter à chaque réfugié l'assistance et le conseil auquel il peut légitimement prétendre. Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers avait évoqué avec nous une initiative similaire à son retour de la jungle de Calais.

Je vous redis à l'un et l'autre que les jeunes avocats sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

L'orage, ce fut aussi la crise de l'aide juridictionnelle qui a conduit l'ensemble du barreau français à un mouvement de grève unanimement suivi. C'est là aussi une question qui nous engage tous, qui ne concerne pas que les avocats, car elle détermine un choix de société.

L'idée du droit à être défendu et assisté quelle que soit sa situation de fortune est communément admise. Le problème est plus de savoir sur qui doit reposer la charge de cette politique de solidarité.

À l'issue de cette mobilisation, toute baisse de la rétribution des avocats a été abandonnée et le niveau de l'unité de valeur réévalué. Les discussions se poursuivent actuellement quant à la modification du barème arrêtant le nombre d'unité de valeur par procédure.

Bien évidemment, ce n'est pas LA réforme attendue par la profession. Pour autant, soyons pragmatique, et consolidons déjà ce que nous avons obtenu.

Si nous l'avons obtenu c'est grâce à la force des barreaux lorsqu'ils ne parlent que d'une seule voix. Il faudra nous en souvenir dans les prochains combats à venir.

L'idée d'une taxation sur les chiffres d'affaires des cabinets d'avocat ou sur les produits des CARPA (Caisse des Règlement Pécuniaire des Avocats) pour abonder au budget de l'aide juridictionnelle n'est pas venue de la Chancellerie. Elle a été suggérée par des avocats, pas par le Conseil National des Barreaux, mais par des avocats se présentant comme la voix de la profession. Ces mêmes avocats suggèrent aujourd'hui la mise en place d'internat, de structures conventionnées ou de protocoles de défense. Trois vocables obscurs pour ne définir qu'une seule est même idée, l'aide juridictionnelle ne serait plus exercée que par certains avocats qui n'interviendraient qu'à ce titre contre une rémunération fixe.

Avec clarté et avec force je vous indique que nous ne l'accepterons jamais et n'hésiterons pas à nous y opposer par tout moyen. C'est là une question fondamentale car elle touche à l'idée même que l'on se fait de la solidarité. Il n'y a pas à construire un système qui consacrerait d'un côté une fonctionnarisation des avocats des pauvres et de l'autre les avocats des riches. Chacun doit conserver le libre choix de son conseil, quelle que soit sa situation de fortune.

L'orage, c'est la crise économique qui n'épargne pas les avocats. Même si le revenu global de la profession d'avocat progresse les disparités ne cessent de s'accroître. Je n'ignore pas le désarroi de nombreux jeunes avocats, dont près de 30% quittent le barreau après quelques années.

Je n'ignore pas la situation de jeunes confrères, sans mutuelle santé, dont la conclusion de contrats de collaboration à temps partiels, destinés en réalité à échapper aux minima ordinaires, les conduits sous le seuil de pauvreté.

Ces situations ne sont pas marginales, c'est notre échec à tous.

Bien que dramatiques, ces situations ne sont pas inéluctables, et nous voyons trois axes de réponse :

- Normatif tout d'abord. Nous proposerons au Conseil National des Barreaux une modification des règles permettant de mieux encadrer les temps partiels en fixant d'une part un seuil en deçà duquel on ne pourrait des-

prendre et d'autre part un montant de rétrocession minimale majoré permettant par exemple qu'à un mi-temps correspondent une rétrocession supérieure à un demi-temps complet.

- La mutualisation ensuite. Profitons de notre nombre pour offrir à tous des services auxquels seuls ils ne pourraient pas prétendre, en matière de santé et de prévoyance par exemple.
- L'accompagnement enfin. Il est faux de prétendre que nous sommes trop nombreux. La comparaison avec nos voisins européens nous montre le contraire. Simplement nous n'investissons pas tous les champs des possibles. Les perspectives de développement sont énormes suivant la matière ou le mode d'exercice choisi. Les intervenants que nous avons entendus ce matin nous le confirment.

L'orage, ce fut enfin la CREPA, la caisse de prévoyance des personnels des avocats. Vous noterez au moment où j'aborde ce dernier coup de tonnerre la gaité des sujets jusque-là énoncés. C'est dans ces conditions un défi, voire un suicide, de tenter de maintenir votre attention en abordant le sujet de la retraite du personnel de nos cabinets.

Il est pourtant curieux de voir que les deux institutions qui ont le plus d'argent dans la profession, la CREPA (1 milliard d'euros) et la CNBF (1,4 milliards) sont celles qui nous intéressent le moins.

J'ai rencontré la Présidente de la CREPA au début de mon mandat, le déjeuner était beaucoup plus riche qu'à la CNBF... Pourtant ce repas m'est resté sur l'estomac, depuis un an.

Un article du canard enchaîné de juillet dernier nous indiquait qu'à la CREPA :

- Bien que les fonctions d'administrateurs soient selon le Code de la sécurité sociale bénévoles, certains percevaient de substantielles indemnités,
- La politique de remboursements de frais étaient des plus généreuse,
- La gestion du parc immobilier était confiée à la famille, et ce au bénéfice de la famille.

Cet article donnerait lieu à des poursuites toujours en cours.

C'est dans ces conditions qu'au conseil d'administration de la CREPA du mois d'octobre nous sollicitons et obtenons la démission des Présidents et Vice-Présidents et la mise en place d'une administration provisoire. J'étais nommé administrateur provisoire.

Il nous a fallu 7 mois pour réinstaurer un climat de confiance entre les organisations syndicales de salariés et d'employeur, pour rendre aux 60 salariés de la CREPA la fierté de travailler pour ce qui reste une très belle maison, et pour mettre fin aux errements du passé.

Ma mission s'est achevée le 25 avril dernier. Nous avons obtenu :

- Qu'il soit mis fin au mandat de l'ensemble du conseil d'administration,
- Le plafonnement du remboursement des frais et le renforcement de leur contrôle,
- La résiliation de l'ensemble des conventions conclues avec la famille de certains administrateurs et rendu obligatoire la mise en concurrence avant chaque recours à un prestataire extérieur,
- La suppression du versement de toute indemnité aux administrateurs.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le concours des autres syndicats d'avocats.

Je veux ici rendre hommage à Monsieur Eric CHANCY, Directeur de la CREPA. La profession ignore tout de ce qu'elle lui doit. Dans l'hypothèse d'un désastre financier c'est nous tous qui aurions dû combler les pertes.

Il nous reste maintenant à nous assurer que ce qui s'est produit ne puisse plus se reproduire.

Mais je ne souhaite pas vous parler que d'orage, ces quatre jours de congrès n'ont pas vocation à établir une litanie de jérémiades. Ce que je crois, c'est que la grande transformation, du fait notamment de la révolution numérique que traverse notre profession nous laisse enfin entrevoir une lueur d'espoir.

Nous avons à cette séance d'ouverture invité tant le Ministre de l'économie que le Garde des Sceaux. Après de longues discussions ceux-ci n'ont finalement pu venir. Monsieur MACRON est en marche et Monsieur le Ministre de la Justice est retenu par le débat parlementaire « Justice du XXIème siècle » qui s'est poursuivi jusque tard dans la nuit.

En réalité, ce n'est pas grave, nous aurons d'autres occasions de nous rencontrer. Mais surtout cette grande transformation de la profession ne dépend pas des pouvoirs publics, c'est à nous de prendre notre destin en main. **C'est là que se situe la contre-attaque de la robe.**

Pour cela, il nous faudrait peut-être commencer par accepter le monde tel qu'il est, et non tel que l'on voudrait qu'il soit. « *Le courage c'est d'aller vers l'idéal et de com-*

prendre le réel » (Jean JAURES, Discours à la jeunesse, 1903)

La profession d'avocat est soumise à la Directive services depuis 2006. Nous avons longtemps résisté au principe de libre concurrence au sein du marché qui pourtant s'impose à nous.

Les barrières que nous avons établies ont peu à peu, logiquement cédées. Chacun savait qu'elles ne résisteraient pas à un recours contentieux. L'exemple le plus criant est sans doute celui de la publicité des avocats. Encore une fois, on peut considérer que cette pratique qui n'entre pas dans notre culture n'est pas adaptée à l'image que l'on se fait de la profession d'avocat, mais l'on doit admettre que réglementairement, elle s'impose. S'y opposer était inutile et démagogique.

C'est faire preuve de la même démagogie que de vouloir instaurer un numerus clausus à la profession d'avocat. Une telle disposition serait contraire à la directive services, ce que nul n'ignore, l'instaurer serait donc impossible, à moins de convaincre l'ensemble des pays de l'Union de sortir la profession d'avocat de cette directive, ce qui est illusoire.

Certaines barrières subsistent, et le drame, c'est qu'au lieu de nous protéger, elles nous entravent. Nous sommes nous-mêmes responsable du succès de nos concurrents, car ce que nous nous interdisons de faire ne vaut que pour nous.

A titre d'exemple, comment comprendre, alors qu'il est évident que la prestation de droit en ligne n'est plus un projet de demain mais un besoin d'aujourd'hui, que nous soyons toujours astreints à une obligation de rencontrer physiquement nos clients. Cette règle n'existe que pour nous et non pour nos concurrents. Elle ne répond pas à une nécessité de sécurité dès lors qu'existent des procédés d'identification numérique plus sûres que la rencontre physique.

La réalité, c'est qu'aujourd'hui 60% des gens qui ont un problème juridique n'ont pas recours à un avocat. Un territoire immense s'ouvre à nous, à nous de l'investir. Pour le conquérir, l'erreur serait d'édicter des règles pour nous rendre obligatoire. Nous n'avons qu'à démontrer que nous sommes indispensables.

Non, je ne vous propose pas un rêve décevant, je ne vous propose pas non plus un rêve affaiblissant.

Je ne tiens pas là un discours prospectif ou visionnaire, je vous parle d'aujourd'hui. Le territoire numérique est

ouvert, à nous de prendre notre place. La nature ayant horreur du vide cet espace sera occupé, la seule question qui se pose et de savoir si nous l'occuperons.

Ce n'est pas une mode mais une tendance lourde. Le projet « Justice du XXIème siècle » en est une illustration, ce qu'il concrétise en fait c'est un vaste mouvement de déjudiciarisation. Quelle que soit notre activité, le travail de l'avocat sera désormais majoritairement en dehors du Tribunal.

Nous avons entendu ce matin nos confrères Frédéric MOREAS et Jérôme CELIE. Ils sont porteurs d'un formidable espoir pour les jeunes avocats. Ce qu'ils nous disent, ce qu'ils démontrent, c'est que la grande transformation de la profession d'avocat peut être portée par la profession d'avocat.

Mais surtout, et c'est peut-être le plus important, ce qu'ils illustrent, ce que les activités le plus traditionnelles de l'avocat que sont le droit civil, le droit de la responsabilité, le droit de la famille ou le droit pénal, ne sont pas morts, bien au contraire.

On nous a vendu, pendant des années, que pour pouvoir réussir dans ce métier, il fallait nécessairement être trilingue, cumuler deux ou trois cursus, avoir vécu à l'étranger, et bien entendu se consacrer à une activité de niche, si possible à connotation financière. Bref, être une vraie tête à claque.

Cela n'est pas vrai. Le cumul de formation ou l'hyperspécialisation, sont certes loin d'être un handicap, mais ils ne sont pas indispensables. Nos confrères croulent sous les demandes dans des domaines les plus traditionnels. Cet afflux d'activité n'est pas le fruit d'un détournement de clientèle d'autres cabinets vers le leur, c'est majoritairement une réponse à une demande nouvelle. Ce sont des personnes qui faisaient partie de 60% ayant un problème juridique n'ayant jamais recours à un avocat qui rejoignent leurs cabinets, leurs agences, leurs sites internet.

La grande transformation de la profession d'avocat ce n'est pas un changement de matière, mais de façon d'exercer. Nous n'avons pas un problème de compétence, il nous faut simplement adapter notre offre de service. Ce qui nous est demandé, ce n'est pas tant un investissement financier que de faire preuve d'audace et d'imagination, et en cela c'est une opportunité formidable pour les jeunes avocats.

Il n'est pas question de perdre notre âme. Les Professeurs ASSIER-ANDRIEU et GSELL nous le confirment, les principes déontologiques qui gouvernent notre

profession ne sont nullement remis en cause. Nous exercerons toujours demain nos fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

Le génie de la profession d'avocat, c'est qu'à défaut d'anticiper l'histoire, elle a toujours su parfaitement l'épouser. Alors que le rayon d'action d'un avocat était traditionnellement de quelques dizaines de kilomètres, un nouveau territoire s'offre à nous, sans limite, sans frontière, je ne doute pas que nous saurons l'investir.

Alors que faire demain ? Que vais-je faire demain... Peut-être je ne serai plus avocat. Mais le problème ce que je n'ai pas 15 d'ancienneté et qu'en l'état de notre régime de retraite je perdrai le bénéfice de mes années de cotisation le seuil de calcul de la pension CNBF étant en l'état fixé à 15 ans.

Vous l'aurez compris, le dernier sujet que je souhaite brièvement évoquer avec vous avant de tirer ma référence est celui de notre régime de retraite.

L'évolution de la profession tend à démontrer que de nombreux jeunes avocats verront leur carrière évoluer, tantôt dans le Barreau, tantôt à l'extérieur. En ce sens, cette règle des 15 ans n'est plus adaptée. Vous en aviez convenu lors de notre déjeuner Monsieur le Président BOUCHERON et vous étiez engagé à modifier cette règle. C'est je crois chose faite puisque vous avez récemment indiqué que ce seuil serait supprimé à compter de 2017.

D'autres difficultés subsistent. **Si la FNUJA est viscéralement attachée à la solidarité qu'elle considère comme la plus belle expression de la confraternité, elle l'est aussi à l'équité, ce qui suppose une juste répartition entre tous des profits comme des pertes.**

Lorsqu'un régime complémentaire a été mis en place, pour attirer les confrères à y souscrire des points ont, été distribués gratuitement, puis dans un second temps à 50% de leur valeur. Aujourd'hui, 20 % des points servis au titre du régime complémentaire et optionnel ont été attribués gratuitement et 37 % des points en service l'ont été attribués pour 50 % de la valeur du taux d'appel. Il s'agit d'autant de « cadeaux » et de dettes mis désormais à la charge des actifs. Ces atteintes au principe de solidarité n'est pour nous pas acceptable.

Le cumul emploi retraite sans limitation de durée ni de ressources pose également difficulté. Il n'est pas question de remettre en cause ce principe mais simplement de l'adapter. La situation actuelle est choquante car les retraités actifs sont ceux qui ces dernières années ont connus la plus forte hausse de leur revenu. On aurait pu à

la rigueur accepter un maintien de leur revenu, mais pas une telle augmentation. Cette question ne relève pas de la compétence de la CNBF, mais il devrait être de son rôle de porter auprès de l'Etat la nécessité d'une réforme sur ce point.

Enfin la CNBF, comme la CREPA, a été créée par la profession d'avocat, elle n'a de raison d'être que si elle est utile à la profession d'avocat. Nous avons aujourd'hui un problème immobilier. Le Conseil National des Barreaux, la Conférence des Bâtonniers, l'ANAFA, l'UNCA, la CREPA et la CNBF sont éparpillés dans Paris. Ne pourrait-on pas imaginer de les regrouper en un seul et même immeuble ce qui nous permettrait de réaliser de substantielles économies. Toutes ces institutions vivent des cotisations de nos confrères, la mutualisation à réaliser, en créant cette Maison des Avocats de France, est à leur bénéfice.

Monsieur le Président BOUCHERON je vous ai écrit en qualité de Président de la CREPA pour vous proposer que nous achetions cet immeuble et le proposons à la location aux autres institutions de la profession. Nous avons l'un et l'autre la responsabilité de provisionner les retraites à servir pour un montant global de 2,4 milliards d'euros. L'acquisition immobilière fait partie des placements normaux de toute caisse de retraite. Lorsqu'une telle acquisition peut *in fine* profiter à nos cotisants, plus qu'une vocation c'est un devoir.

A la fin de l'année auront lieu des élections à la CNBF. La FNUJA envisage de se présenter, ce n'est pas une déclaration de guerre mais une nécessité démocratique. Alors que la moitié de la profession à moins de 40 ans, aucun avocat de moins de 40 ans ne siège à la CNBF.

Vous connaissez les questions que nous entendons soulever pendant cette campagne. Libre à vous d'y répondre favorablement et de rendre notre candidature inutile.

Il est de tradition à la FNUJA, que le Président sortant achève son discours par des longs, émouvants et larmoyants adieux. En entendant mes prédécesseurs, j'ai souvent eu de mal à comprendre l'intensité de l'émotion dont ils étaient saisis. Quels adieux, alors que nous n'allons que nous voir ces quatre jours à venir et nous retrouverons épisodiquement tout au long de l'année.

Aujourd'hui, j'avoue mieux la comprendre car j'en suis moi-même saisi. La réalité, c'est qu'en achevant ce mandat, ce sont les dernières étincelles de jeunesse qui s'éteignent.

Nos règles sont sévères mais elles sont justes. Le mandat

de Président est un mandat unique et celui qui l'a exercé doit cesser à son terme toute activité au sein du syndicat. Je m'y astreindrai.

Je passerai de temps à autre vous voir pour me faire applaudir, une autre de nos traditions... Je ne participerai pas à vos débats tout en espérant qu'on me le demande, et j'espère que je n'aurai pas l'humaine faiblesse de penser que c'était mieux avant.

J'ai vécu ces derniers temps au rythme de nos rencontres, maintenant qu'elles s'achèvent je suis nécessairement saisi d'une peur du vide. J'ai tenté de faire de mon mieux, tout en étant conscient que l'on aurait pu faire mieux.

Il y a eu des moments difficiles, que j'ai pu traverser grâce à vous.

Je veux remercier Elsa DUFLO, présidente de l'UJA de Nancy et son comité, Isabelle COCHE MAINENTE, Norman THIRIET, Sophie GODFRIN RUIZ, Guylène ADRIANT, Anne Laure TAESCH, Bertrand MARRION, Kevin DUPRAT, et Julien JACQUEMIN. C'est un cadeau immense que ce congrès à NANCY, je vous en serai à jamais débiteur.

Mon associé, Monsieur le Bâtonnier Philippe GUILLE-MARD. Je n'aurai pas pu exercer ce mandat sans ton accord, sans ton soutien, sans tes conseils. Cela fait partie des choses que nous avons imaginé il y a des années. Il me tarde que nous partions vers d'autres aventures. Cela fait cette année 10 ans que nous travaillons ensemble. J'ai conscience d'avoir beaucoup de chance, mais à bien y réfléchir, toi aussi. Durant ce mandat tu as également été Bâtonnier en exercice de notre Ordre. Souvent on m'a demandé comment nous faisons pour concilier nos mandats et notre cabinet, la réponse est simple...

C'est grâce à nos deux assistantes, Gaëlle BAI et Luisa DA COSTA, et à notre collaboratrice Thuy-Héloïse KOLHER. Mesdames, vous nous avez permis d'aller au bout de nos rêves. Merci beaucoup.

Thuy, cela fait des années que je sillonne la France pour expliquer les bonnes pratiques de la collaboration libérale en m'insurgeant contre ces cabinets voyous qui ne respectent pas leur collaborateur. J'ai pourtant conscience de ne pas être modèle en la matière... Je veux simplement te dire que je vais tenter de m'améliorer, que tes qualités humaines et professionnelles sont immenses, et que c'est un plaisir de travailler avec toi.

La FNUJA avait cette année une salariée en la personne de Madame Sophie GEORGES. Il m'a fallu certes un peu de temps pour m'habituer à votre langage fleuri, mais j'ai été subjugué par votre puissance de travail et votre investissement. Votre contrat s'achève, comme c'était prévu dès l'origine, et je veux dire aux confrères présents que s'ils cherchent une secrétaire, vous êtes vraiment une perle rare.

J'ai une pensée amicale pour le groupe d'élus FNUJA au Conseil Nationale des Barreaux,

Stéphane DHONTE, Romain CARAYOL, Yannick SALA, Roland RODRIGUEZ, et Anne-Lise LEBRETON, anciens Présidents de la FNUJA, c'est vous qui m'avez repéré, façonné, et vendu... Quelle clairvoyance !!! J'ai d'ailleurs l'intime conviction que nous nous retrouverons un jour tous ensemble au bureau de l'association des avocats honoraires pour lutter contre ces jeunes idiots qui en veulent à notre pension de retraite et à nos points gratuits.

Je veux remercier ma famille et mes amis pour leur soutien tout au long de ces années.

Enfin, il est tradition d'achever ce discours par une litanie de compliments sur chaque membre du bureau. Je ne dérogerai pas à cet usage car j'ai longtemps été assis à leur place, et en réalité c'est le seul moment du discours que j'attendais.

Chers amis, cela fait un an que nous nous écrivons ou nous appelons tous les jours. J'ai pris un réel plaisir à travailler vous et c'est avec beaucoup de nostalgie que j'ai tenu lundi soir notre dernière réunion.

Vous serez enfin libérés. Messieurs, plus personne ne vous imposera le port de la cravate. Mesdames, vous allez enfin pouvoir reprendre une alimentation normale.

Damien STALDER

Tu as incontestablement été le vent de fraîcheur de ce bureau. Tu as prêté serment il y a un an et je suis fier d'appartenir à un syndicat qui confie si tôt des responsabilités à quelqu'un d'aussi jeune.

L'année n'a pas été facile pour toi, tu as vécu et traversé toutes les vicissitudes de la collaboration sans jamais te plaindre et toujours remplir ta tâche.

Tu es curieux, humble, à l'écoute et a su rapidement te rendre indispensable J'ai appris et découvert beaucoup de choses grâce à toi. Merci beaucoup.

Sandrine VARA

Il m'a fallu me battre pour que tu acceptes d'intégrer

cette équipe. Tu m'as laissé te faire la danse des sept voiles pendant des jours, sans rien me dire, sans un regard. Au dernier moment tu m'as dit oui et j'en ai été très heureux, je n'aurais pas pu me passer de toi.

Tu es une force de travail ce que chacun sait, tu es aussi une force de caractère, quand tu n'es pas d'accord, tu n'es pas d'accord...

Le drame c'est qu'il va maintenant me falloir apprendre à me débrouiller sans toi. En voyage, je ne me soucie jamais du lieu de l'hôtel ou de nos réunions car Sandrine sait où on va. Je ne prends plus de magazine, de recharge de mon téléphone ou même de dentifrice car Sandrine a toujours tout en double.

Je t'ai promis que je ne parlerai pas au Congrès de cette soirée que nous avons passé ensemble avec Blaise, Benjamin et Damien au Basilic, célèbre club de Kinshasa. Je tiens parole.

Catheline MODAT

Tu es arrivée cette année et a su rapidement t'imposer comme notre spécialiste en matière de droit social. Le chantier était important et je ne m'en serai jamais sorti sans toi.

Tu es arrivée sur le tard à la FNUJA, je comprends que l'UJA de Paris ait longtemps souhaité te garder pour elle. Je ne comprends forcément toujours ce que tu me dis mais ça m'a l'air brillant et juste.

Je n'ai qu'un seul regret, ne pas être parvenu à te faire aimer le vin rouge.

Merci pour cette année passée à tes côtés.

Benjamin CAHN

Notre Doyen... Pour toi aussi c'est la fin aujourd'hui.

J'ai longtemps moqué ton manque de diplomatie, je veux ici louer ta franchise, ton intransigeance et ton courage. J'ai eu la chance de passer deux ans avec toi au bureau de la FNUJA, ce qui n'était pas écrit puisque nous étions au départ adversaire. Avec le temps tu es devenu un allié fidèle, ton écoute et tes conseils m'ont été utiles. Tu sais l'amitié que je te porte.

Jean-Baptiste BLANC

Je me suis souvent dit que j'aurais aimé passer mes années étudiantes avec toi. Nous n'aurions peut-être pas fait de longues études mais je suis persuadé que j'aurais adoré ces années.

Tu avais cette année la charge de la gestion de nos comptes, ce qui est le plus risqué, comme tu le sais, c'est toujours le trésorier qui trinque.

Pour toi aussi cette année a été bouleversée mais tu as toujours été là et j'ai toujours pu compter sur toi.

Les attentats du 13 novembre ont interrompu certains de nos projets, il me tarde de les poursuivre.

Julie BARIANI

C'est toi qui est la plus ancienne dans ce bureau.

Je sais que notre syndicat t'a parfois déçu, que tu l'aimerais plus visionnaire, plus prospectif, plus innovant. Pour autant tu as toujours été d'une fidélité absolue, acceptant de suivre la règle majoritaire quoi qu'il t'en coûte.

Tu as une présence rassurante, je crois que je ne t'ai jamais vu t'énerver. En cela tu as considérablement modifié l'image que j'avais de la Corse.

Nous avons pris l'habitude de nous retrouver le jeudi dans un bar où Emilie a ses habitudes, j'espère que l'occasion nous sera donnée de poursuivre ses réunions de travail.

A la fin de la semaine vous serez amenés à élire la prochaine Présidente de la FNUJA, ainsi que se première Vice-Présidente de notre syndicat. Sitôt élu le Président connais déjà son successeur. La direction est un travail d'équipe et se présente à vos suffrages une bien belle équipe.

Alexandra BOISRAMÉ

Je t'ai rencontrée à Aix en Provence au soir du 1er juin 2011 et depuis j'ai le sentiment depuis de ne pas t'avoir quittée, tu me fais rire depuis cette date. Tu es attentive à tous, disponible, de bons conseils et de confiance.

Avec toi rien n'est jamais grave, tu as le don d'apaiser les choses et de nous guider vers la solution qui s'impose. Tu connais notre fédération mieux que personne pour la sillonner depuis des années et je ne peux que me réjouir du chemin que tu prends.

Emilie CHANDLER

Merci de ton soutien tout au long de l'année

Tu as parfaitement tenu le rôle le plus difficile qui soit, celui de numéro 2. Tu m'as aidé à y voir clair et à donner de la cohérence à notre action. Tu connais aussi parfaitement notre syndicat.

Tu ne dois rien à personne et a toujours su t'imposer avec intelligence, tact et finesse. J'ai pour toi confiance, respect et affection.

Je n'ai aucun conseil à te donner parce que tu n'en as pas besoin. Je sais que tu as pour notre fédération de grands projets et que tu es la mieux à même de les mener.

Tu vas vivre une grande année, parce que c'est le plus beau mandat qui soit. Je te souhaite d'être entouré d'une équipe aussi formidable que celle dont j'ai bénéficié.

Il est maintenant tant pour moi de céder la place. Je veux simplement vous dire, pour en finir, que si j'ai bien conscience de ne pas avoir changé vos vies, incontestablement, à travers cette expérience, vous aurez changé la mienne.



Discours d'Emilie Chandler nouvelle Présidente de la FNUJA

Prononcé à l'issue de l'Assemblée Générale du 73e Congrès de la FNUJA, à Nancy, le 7 mai 2016.

Mes Chers Confrères, Mes Chers amis,

Chère FNUJA, toi la Fédération Nationale des Unions des Jeunes Avocats,

Monsieur le Garde des Sceaux et Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, malgré votre absence à notre Congrès, je vous adresse ce discours pour vous dire haut et fort que les jeunes avocats sont là et demeureront votre interlocuteur inconditionnel sur chacun de vos projets.

J'ai l'immense privilège de prendre la parole en fin de Congrès, après plusieurs jours de partage, de débats et de prises de positions pour vous soumettre ma candidature à la présidence de notre syndicat.

Avant toute chose, je remercie Matthieu DULUCQ de m'avoir associée à toutes ses décisions et d'avoir permis à la fédération de mener de front tous ses projets, dans une énergie toujours positive. Dans les moments difficiles, tu as toujours été présent et notre fédération a eu beaucoup de chance de t'avoir à sa tête durant cette année.

Je remercie également l'UJA de Paris pour son soutien et sa présence en nombre à ce Congrès.

Comme chaque année, les commissions ont passé des heures à travailler, sans relâche et avec enthousiasme, pour soumettre leurs rapports à notre assemblée générale.

De ces moments prospectifs, nous tirons notre doctrine, ligne de conduite politique qui porte la voix des jeunes avocats au sein des institutions de notre profession et auprès des pouvoirs publics ; cette ligne que vous avez élaborée et que je vous propose de suivre, ensemble, pour défendre l'accès au droit, l'accès à l'avocat et notre profession face aux attaques récurrentes des pouvoirs publics à son égard.

Je voudrais avant toute chose vous parler de notre engagement syndical, au service de la profession toute entière.

Nous venons d'horizons tous différents, issus des bancs de l'université, d'écoles de commerce, de Masters, de Magistères. Nous exerçons dans des conditions diverses. Pourtant, tous les ans, inlassablement, nous savons nous retrouver pour redéfinir ensemble le cap à suivre pour l'année à venir car comme l'a écrit Arthur RIMBAUD « *Ce n'est qu'au prix d'une ardente patience que nous pourrions conquérir la cité splendide qui donnera la lumière, la justice et la dignité* ».

C'est justement forts de notre diversité et de nos valeurs mais aussi conscients des limites et des défis à relever que chaque année nous nous réunissons afin de faire bouger les lignes de notre profession et veiller à la place qui lui est accordée par nos institutions.

Ainsi, lorsque l'an dernier le Ministère de la Justice a tenté de taxer nos cabinets pour financer l'aide juridictionnelle, nous avons réussi à faire revaloriser nos

acquis et sommes entrés en négociations... car nous ne cédon à aucune menace...

Et lorsque nos gouvernants opposent le secret de l'avocat à l'exigence de transparence, il nous est interdit de baisser la tête en dodelinant avec résignation et amertume quand c'est l'essence même de notre profession qui se trouve atteinte...

Alors aujourd'hui je m'engage devant vous, solennellement, à tenir droite la ligne politique que la FNUJA vient de définir à l'issue de son Congrès. Je mets à la disposition de notre fédération, tout mon temps et toute mon énergie, et je serai présente à chaque instant pour porter haut nos valeurs.

Je m'engage à n'écarter aucune des questions posées, aucune des difficultés rencontrées par chacune des UJA adhérentes et de ses membres. Je serai présente et disponible à chaque sollicitation des UJA.

Mais avant de vous faire part des grands objectifs que je vous propose de nous fixer ensemble, quelques mots sur ma vision de notre belle profession et de l'avocat en 2016.

Je voudrais vous dire que vous et moi, nous sommes du même bois. Même serment, même combat. J'ai juré d'exercer mes fonctions avec « *dignité, conscience, indépendance, probité et humanité* ». Ce serment qui nous lie et nous relie, n'est pas un simple regroupement de mots accolés les uns aux autres. Il est notre ADN et cette force qui coule dans nos veines car sans lui, nul avocat, et sans avocat, nul droit, plus d'équilibre sociétal ni garantie fondamentale, plus de liberté et plus de choix.

Voilà ce que je crois, ce qui nous anime, nous motive et nous donne le courage de poursuivre notre idéal d'une profession fière et, je n'ai pas peur de vous le dire, « *combattante* » et « *conquérante* ».

Lorsque par voie d'amendement, sous couvert de justice du XXI^e siècle et de désengorgement des juridictions pour les litiges simples, nous apprenons que le notaire interviendrait pour « *homologuer* », de facto, les conventions de divorce par consentement mutuel, il nous faut être sur le front. C'est une défiance exprimée à l'égard de notre profession qui est totalement en mesure d'encadrer ces procédures

de bout en bout et nous devons avoir la possibilité de rendre exécutoire l'acte d'avocat dans le cadre des conventions de divorce.

Au lieu de cela, nous sommes encore une fois écartés des discussions, et cela n'est pas tolérable.

Nous sommes auxiliaires de justice et nous devons nous battre pour faire respecter la place et le rôle de l'avocat comme nous savons le faire au quotidien pour nos clients. Car défendre les avocats, c'est toujours et d'abord défendre les justiciables.

Nous avons les capacités de mener de beaux combats car nous avons la chance d'être une fédération et les liens entre les différentes UJA doivent rester forts, sur tout le territoire.

Les difficultés des jeunes avocats sont les mêmes au sein des différents barreaux, la nécessité de développer sa clientèle personnelle dans un contexte hyperconcurrentiel est identique et la soif d'avancer et de se créer un bel avenir dépasse largement l'anxiété d'annoncer son départ à son patron et les premières factures impayées.

En ce 7 mai 2016, que signifie être jeune avocat, à l'heure de l'égalité des Droits et d'une législation européenne de plus en plus influente, dans un monde en pleine mutation ?

A l'heure du numérique et des changements profonds et durables de notre économie, notre profession est chahutée. Nous devons nous remettre en question perpétuellement. Le monde change et notre profession doit dépasser les clivages pour être prospective.

Le jeune avocat doit être sur tous les fronts : le numérique, le présentiel, la compétence au service du client dans le respect de la déontologie, et le développement des liens avec d'autres professions potentiellement prescriptrices.

Cet équilibre est parfois délicat à maintenir.

Mais ne nous laissons pas gangréner par l'immobilisme en pensant qu'après la pluie vient le beau temps. C'est ici et maintenant que les jeunes avocats prennent la profession et son avenir en main.

Il est temps de vous dire simplement, en reprenant humblement les mots de Winston CHURCHILL, que nous ne devons pas être pessimistes et voir la difficulté dans chaque opportunité, mais optimistes et voir une opportunité dans chaque difficulté.

De ces années passées à découvrir, puis comprendre et analyser les sujets qui nous animent, à vos côtés, je peux vous dire à quel point nous sommes forts.

Nous représentons les forces vives de la profession, le présent mais aussi et surtout l'avenir.

La doctrine

Lorsque je suis arrivée à la FNUJA, j'ai compris l'importance de notre doctrine. Et je crois, que parfois, nous manquons d'audace pour aller au-delà des simples petits pas.

La doctrine a vocation à s'adapter au monde de ceux qui la font, le monde que vivent les jeunes avocats ; elle n'a pas vocation à figer nos positions dans le marbre mais à refléter l'ambition et les aspirations des jeunes avocats.

A l'heure de l'avocat acteur de la Cité et présent dans l'ère du numérique, c'est bien à nous de trouver des solutions innovantes permettant le développement de clientèle. Si la doctrine est notre cadre d'action commun, elle ne doit pas toujours nous être dictée par le passé. Elle ne doit pas non plus se limiter à de simples positions dogmatiques mais doit être construite sur des démonstrations fortes et juridiquement fondées.

L'importance de chacun de nos adhérents et le rayonnement de notre fédération :

Nous puisons notre force et notre richesse de notre jeunesse. Nous sommes les maillons d'une chaîne solide qui se compose de chacun d'entre nous, quel que soit son nombre d'années de barreau. Il nous est interdit de laisser l'un d'entre nous à l'écart et nous devons rester solidaires dans les combats que nous menons.

C'est comme cela que je vois l'année qui commence car « *le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte* ».

De ma région natale, je garde le souvenir des grands

espaces, de la nature et de ses lois. L'humain est finalement chanceux de tout cela. Et pour apprendre, il doit d'abord commencer par écouter et observer pour ensuite décider.

Dans notre monde en plein changement, si la plupart des avocats connaissent la FNUJA au sein de leurs barreaux, j'ai pu constater que rien n'était acquis et nous avons encore à travailler au rayonnement de notre syndicat.

Aussi, je vous propose d'œuvrer pour notre syndicat afin qu'il demeure pour longtemps le premier syndicat d'avocats et soit présent dans tous les débats concernant de près ou de loin, les jeunes, la profession en général, la justice et les justiciables.

Nous renforcerons également nos liens avec les jeunes avocats étrangers grâce à nos relations amicales et syndicales construites avec la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg mais aussi avec la Fédération Africaine des Associations et Unions de Jeunes Avocats, avec les jeunes Arméniens, et avec l'Association Tunisienne des Jeunes Avocats.

Nous ne nous opposerons jamais à des discussions avec les représentants d'autres professions qui souhaiteraient échanger avec nous ou se battre à nos côtés sur tous les sujets qui pourraient nous réunir.

Le rayonnement de notre fédération nécessite également de renforcer notre communication et notre action de lobbying pour renforcer notre influence auprès des institutions.

Nous sommes « Avocat ici, maintenant, mais aussi ailleurs et demain, sans peur » :

Je vais maintenant prononcer un mot interdit « *ubérisation du droit* ». Si cette nouvelle formulation a pu apparaître, c'est probablement car notre profession n'a pas su ou pas vu que le monde changeait plus vite que notre déontologie ne s'adaptait et que nos marchés bougeaient.

Les guerres intestines au sein même de notre profession ont eu l'effet d'une diversion qui a permis à de nouveaux acteurs de s'installer et de prendre place sur un marché du droit devenu ultra concurrentiel.

La nature a horreur du vide, et lorsque l'avocat est absent, d'autres, professions réglementées ou non, viennent occuper l'espace.

Il nous est encore possible de nous réaffirmer dans le monde économique d'aujourd'hui et d'y occuper la place qui nous revient, pour mieux développer et pérenniser nos activités.

N'ayons pas peur de ces grands mouvements de changement, mais saisissons plutôt les nouvelles opportunités qui se présentent à nos cabinets. Pour participer à cette mutation, je vous propose d'envisager la place du droit et le positionnement de notre profession.

Il ne s'agit pas d'adapter nos cabinets au numérique mais bel et bien de transformer notre manière de fonctionner et d'aller au-delà.

Nous ne sommes plus en période de crise mais plutôt de métamorphose.

Il nous appartient alors de repenser nos cabinets en profitant des plus grandes libertés et flexibilité offertes par les nouveaux outils technologiques en créant des liens forts avec d'autres professionnels, et à la condition que notre déontologie ne soit jamais dévoyée.

Si le droit n'existait pas, l'avocat n'aurait pas d'essence... Il faut du droit partout, et de l'avocat partout où il y a du droit.

L'avocat doit faire de la publicité, communiquer sur ses compétences et spécificités mais également sur la sécurité juridique qu'il apporte à son client car **les jeunes avocats sont tous acteurs de droit.**

Nos clients ont un accès à l'information en temps réel.

Trop souvent, le justiciable et l'entreprise se plaignent de notre manque de disponibilité, parfois du manque de rigueur, souvent de nos honoraires. Nous avons une part de responsabilité dans ces critiques qui doivent demeurer constructives.

Au-delà de nos difficultés, essayons de faire preuve de transparence dans notre pratique pour limiter conflits et mauvaise image car nous gagnons notre vie avec ce que nous recevons, mais nous lui donnons un sens avec ce que nous apportons.

L'avocat doit être présent sur les marchés juridiques et judiciaires. Il doit tisser des liens solides avec tous ses clients, qu'ils soient personnes physiques ou personnes morales.

Le jeune avocat doit être acteur effectif au sein des institutions et organismes techniques de notre profession.

Lorsque Yannick SALA m'a proposé de représenter la FNUJA au sein du FIF-PL, cet organisme ne me parlait que très peu et mes prédécesseurs n'y avaient pas vu d'intérêt.

Pourtant, j'ai pu découvrir que si nous y siégeons, ce n'est pas vainement, et nous avons un vrai rôle à jouer à la fois en termes de représentation et de discussion.

En effet, si notre action syndicale et la défense des intérêts des jeunes avocats et de la profession doivent être portées au sein du Conseil national des barreaux, il n'en demeure pas moins qu'ils doivent également trouver un écho au sein de tous les organismes techniques de notre profession.

Nous allons cette année devoir répondre aux obligations relatives à la représentativité. Cette démarche est essentielle pour rappeler notre poids politique au sein des instances et la puissance de notre maillage territorial.

Voici donc en quelques mots, la vision synthétique que je me fais de notre profession et au sein de laquelle notre fédération a toute sa place en tant que premier syndicat d'avocats.

Il est maintenant temps pour moi de vous faire part des grandes directions que je voudrais prendre avec vous.

La place de l'avocat dans l'ère numérique :

Aucun d'entre nous n'exerce exactement de la même manière ni exactement avec les mêmes méthodes. Nous représentons à la fois les cabinets individuels et les structures économiques plus importantes, mais également les cabinets judiciaires, les cabinets traditionnels et de niche.

A plusieurs reprises cette année, les institutions et indicateurs de notre profession ont fait référence au guide de l'avocat numérique réalisé par la commis-

sion Nouvelles Technologies de notre fédération et nous n'avons pas à rougir de cette œuvre collective.

Au-delà des murs de nos cabinets, l'ère du numérique nous ouvre le champ des possibles.

C'est aux jeunes avocats de créer le cabinet de demain et d'investir cet espace infini.

Comme nous le rappelle le Règlement Intérieur National, la communication et les règles de la publicité nous permettent de conquérir de nouveaux marchés. Nous sommes passés de l'interdiction quasi-totale de communiquer sur internet d'autres informations qu'une simple présentation de nos cabinets à la possibilité de réaliser des sollicitations personnalisées.

Il nous faut maintenant aller plus loin...

Il m'apparaît important aujourd'hui de travailler notamment sur cette obligation déontologique de rencontrer physiquement ses clients à l'heure où la technologie est en mesure de nous offrir des possibilités pour garantir l'identité de ceux-ci à distance.

Je crois également que l'avocat de 2016 doit saisir la possibilité de développer sa clientèle par l'intermédiaire de plateformes internet à l'unique condition que les règles de notre déontologie et les règles d'incompatibilité soient dûment respectées.

Il est inconcevable de ne pas saisir l'opportunité offerte par ces nouveaux marchés à l'heure où l'ensemble de la profession ne touche chaque année que trois millions de justiciables sur l'ensemble du territoire et où de nombreux litiges sont résolus sans avocat.

Notre déontologie doit protéger le justiciable mais ne doit pas nous étouffer.

De nombreuses portes sont encore à ouvrir, je vous propose de poursuivre avec audace nos travaux et en profite pour saluer la commission Nouvelles Technologies de notre fédération, sans laquelle, nous n'aurions pas tant de crédibilité auprès des pouvoirs publics en cette matière.

La formation des avocats :

La formation initiale et continue est garante de nos

compétences aux yeux du public. C'est en dispensant et en bénéficiant d'une formation d'excellence que les avocats traiteront au mieux leurs dossiers, développeront leurs cabinets pour s'épanouir pendant leur vie active et partir à la retraite sereinement.

Aujourd'hui, notre syndicat apporte son concours à cette exigence en proposant à nos Confrères des formations de qualité couvrant l'ensemble des sujets de la profession et le territoire national.

J'ai pu constater au fil des années que votre mobilisation au sein des barreaux pour permettre aux avocats de respecter leur obligation déontologique en cette matière était très importante.

Cette année encore, nous sillonnerons les routes de France pour proposer la Caravane de l'Installation et de l'Association. Notre partenariat avec l'Association des Médiateurs Européens se poursuivra avec la caravane de la Médiation.

Enfin, nous mettrons en place un troisième module de formation couvrant sur une journée les thématiques récurrentes des premiers dossiers de nos confrères et animés par la FNUJA en partenariat avec vos UJA.

Au-delà de l'offre de formation fournie par la FNUJA, et à l'heure de l'examen unique, nos élèves avocats ne doivent plus se retrouver dans la précarité après leurs études universitaires longues et durant la fin de leur formation.

Nous devons œuvrer auprès de nos institutions et auprès des pouvoirs publics pour bénéficier d'un statut clair qui leur permettra de bénéficier d'une sécurité financière et sociale leur permettant ainsi de se concentrer sur les derniers mois de formation au sein des Ecoles d'avocats.

La formation des avocats ne se limite pas à la formation initiale. Nous devons combattre les idées reçues sur la formation dispensées aux impétrants.

Il me semble nécessaire de poursuivre notre formation, au-delà des bancs des écoles d'avocats car la formation continue doit nous permettre d'investir les nouveaux marchés. Il en va en effet de notre survie d'identifier et de développer nos points forts face à la prolifération des braconniers du droit.

Nous devons mettre en exergue nos atouts, communiquer sur nos compétences particulières et nous former davantage.

Au-delà de la formation, il s'agit surtout de transmission des connaissances et de l'expérience mais également de permettre aux clients de nous confier la défense de leurs intérêts en toute confiance.

Je suis persuadée que nous devons aujourd'hui nous saisir de la possibilité de bénéficier du certificat de spécialisation.

Il ne s'agit pas d'un examen de connaissances mais la confirmation d'une pratique régulière dans une spécialité pour laquelle vous bénéficiez d'une expertise précise.

Nous devons offrir à nos clients le meilleur de nos compétences et surtout pouvoir être reconnus comme spécialiste de telle ou telle matière auprès du public, en communiquant largement.

Il me semble important que les jeunes avocats se saisissent de cette opportunité et déposent en masse, dès cette année, des dossiers de demande de spécialisation auprès du Conseil National des Barreaux.

Enfin, en matière de formation, nous travaillerons à l'élaboration d'une liste simplifiée relatives aux spécialisations et aux activités dominantes pour permettre une meilleure lisibilité de nos compétences et davantage de transparence.

L'interprofessionnalité :

Lors de la séance solennelle d'ouverture de notre Congrès, un Président d'honneur de notre Fédération, Didier DALIN, a accepté de venir aborder avec nous des sujets prospectifs.

A l'heure où l'avocat demeure le premier conseil juridique du citoyen, nous devons être fiers de voir qu'un membre de notre fédération a sauté le pas de l'interprofessionnalité.

S'il est vrai que nous devons veiller à conserver nos acquis de marché, il n'en demeure pas moins qu'il est illusoire de croire que l'avocat peut développer sa clientèle seul, sans tisser de liens avec d'autres professions réglementées.

Je me réjouis des motions prospectives votées lors de nos travaux.

En 2016, nous devons nous concentrer sur le respect de notre déontologie tout en allant de l'avant pour construire des liens forts avec d'autres professionnels, au sein de nos cabinets.

Une rétribution de l'avocat intervenant au titre de l'aide juridictionnelle :

A l'heure de la proposition de directive du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne concernant l'aide juridictionnelle provisoire pour les suspects et les personnes poursuivies privés de liberté, je ne vais pas vous apprendre que le système inadapté et à bout de souffle de l'aide juridictionnelle constitue une entrave aux droits de la défense des personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

Le justiciable doit pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle en fonction de critères uniformes et l'avocat doit être rémunéré à la hauteur du travail fourni.

Depuis de nombreux mois, la Chancellerie tente, sans grand succès, de trouver des sources de financement nouvelles...

La FNUJA participera activement aux débats sur l'aide juridictionnelle, dans le prolongement de l'accord récent faisant suite aux négociations menées par le Conseil National des Barreaux, par le truchement de notre Président d'honneur Roland RODRIGUEZ.

Nous poursuivons notre combat contre toute idée de structures conventionnées qui limiteraient le libre choix de l'avocat pour le justiciable et qui pénaliseraient sans surprise les jeunes avocats et surtout, qui créeraient une véritable rupture d'égalité entre le citoyen fortuné et celui dont les ressources financières insuffisantes le conditionnent au recours à l'aide juridictionnelle.

Enfin, dès le mois de juin, et sur la base du rapport produit par KPMG, la FNUJA débutera une réflexion sur les conséquences d'une corrélation de la rémunération de l'avocat intervenant au titre de l'aide juridictionnelle au temps qu'il a passé sur le dossier, en fonction des différents types de procédures.

Je ne doute pas que nos représentants au Conseil National des Barreaux sauront porter haut les positions et les propositions de notre syndicat.

L'avocat est le garant des libertés et nous avons en charge la défense de la population toute entière :

La FNUJA doit plancher sur les sujets de la profession mais également s'intéresser aux grands principes et garanties fondamentales assurant aux justiciables l'accès au droit et à la justice, et leur permettant de bénéficier dans les meilleures conditions des services d'un avocat.

Un état des lieux des difficultés relatives au droit de la défense des personnes détenues (ex : droits sociaux...) conduisant à une réflexion et à des propositions concrètes devrait également débiter avant l'été.

Le jeune avocat d'aujourd'hui doit également se mobiliser pour les acquis sociaux et les droits à la retraite de la profession :

La présence des jeunes avocats au sein de la Caisse nationale des barreaux français n'est pas une possibilité, elle est un impératif.

Notre profession est divisée par des problématiques de gouvernance que nous ne connaissons que trop.

Pourtant, lorsque je regarde les représentants au sein des différents organismes institutionnels et techniques de la profession, je ne retrouve pas les jeunes avocats à la hauteur de leur représentation sur le territoire alors que la moitié de la profession a moins de 40 ans.

Ce constat est ALARMANT.

A l'automne, nous aurons la possibilité de faire élire des représentants de nos rangs au sein de la Caisse Nationale des Barreaux Français car même si la règle des 15 ans vient d'être modifiée, certaines injustices persistent.

Dès lors, nous devons nous mettre en ordre de bataille. A l'issue de nos travaux, nous avons élaboré les lignes directrices de notre programme de campagne pour obtenir des sièges de délégués et je l'espère, d'administrateurs, au sein de la Caisse Nationale des Barreaux Français.

Nous demeurons attachés au régime de retraite par répartition et au principe de solidarité générationnelle mais nous souhaitons aujourd'hui que d'autres sources de financement soient recherchées, que les points de retraite gratuits se voient appliquer un taux de rendement inférieur aux points payants et que des investissements immobiliers, sources traditionnelles de financement des régimes de retraite, soient sérieusement étudiés pour assurer la pérennité du régime de retraite de notre profession.

Nous communiquerons sur le plan national et au sein de chaque barreau, au plus proche de nos confrères pour faire valoir nos convictions.

Depuis de nombreuses années, nous savons que nous ne pouvons avoir aucune certitude quant à la possibilité de bénéficier de pensions de retraite convenables, et correspondant aux cotisations versées durant nos années d'exercice.

Nous avons la possibilité d'agir de l'intérieur au sein de cette caisse alors agissons en conscience et en toute indépendance.

L'avocat, et la FNUJA, doivent être présents sur la scène internationale :

En janvier, la FNUJA s'est réunie en comité décentralisé à Bruxelles pour y être reçue par la Représentation permanente de la France auprès des institutions de l'Union Européenne.

Nous sommes soumis à la Directive Services et nous avons pu constater que l'avocat de 2016 ne peut plus ignorer le droit européen et que l'avenir de notre profession se joue pour une part essentielle au-delà de nos frontières.

A l'heure du libre établissement et de la libre circulation prévue par la législation européenne, nous devons faire preuve de suffisamment de témérité, ne pas craindre de nous ouvrir davantage au monde qui est le nôtre si nous souhaitons développer nos clientèles et nous assurer un avenir pérenne.

Le jeune avocat est acteur économique important, créateur de richesses et d'emploi :

Nous devons travailler à affirmer et occuper la première place sur le marché du droit.

Nous en avons les capacités, ne manquons pas de détermination et ne ménageons pas nos efforts pour en rester les leaders incontestés. En ce sens, un partenariat devrait voir le jour avec une fondation œuvrant pour le rayonnement du droit.

Nous sommes à la fois entrepreneurs libéraux et soumis à une déontologie. C'est là que réside notre force. Nous sommes à la fois libres et responsables.

Nous savons être à la fois imaginatifs et rigoureux en garantissant à nos clients, la meilleure et la plus sécurisée des stratégies juridiques.

Respecter notre déontologie ne signifie pas devenir de bons petits soldats du droit. C'est avoir conscience à la fois de notre compétence et de la sécurité que représente la déontologie pour nos clients et notamment, le secret professionnel, garant de notre indépendance.

Battons-nous pour préserver les principes essentiels et faisons de cette dernière un outil de conquête pour les nouveaux marchés du droit et le développement de clientèle.

Notre lutte contre les discriminations et pour l'égalité :

Comme l'ensemble des autres secteurs d'activités et des autres professions libérales, notre profession n'échappe pas aux discriminations. Il s'agit des discriminations faites aux femmes.

Que celles d'entre nous qui n'ont jamais eu le sentiment d'être confrontées au plafond de verre dans leur progression professionnelle au sein des cabinets nous fassent part de leur expérience, trop rare.

Il s'agit également de discriminations parfois plus fourbes ou plus discrètes de la profession à l'égard de celui qui présente un handicap visible ou un peu plus caché, par pudeur...

C'est dans ce cadre que la FNUJA poursuivra les travaux entrepris avec le défenseur des droits pour réaffirmer son rôle de syndicat des jeunes avocats, à la pointe sur les sujets les plus difficiles, touchant à la fois l'humain, le juridique et le social, en essayant de privilégier un travail de terrain.

Les partenariats :

La FNUJA signera de nouveaux partenariats avec des associations nationales de défense des justiciables.

D'autres devraient également voir le jour pour permettre de bénéficier de prestations de communication et de documentation à prix privilégié. Enfin, nous élaborerons un kit de l'installation du jeune avocat regroupant l'ensemble des offres découlant des partenariats actuels et à venir.

Votre engagement sera le mien. Je porterai les couleurs de notre fédération au-delà des frontières de notre profession, dans le prolongement de l'action de mes prédécesseurs pour que notre fédération demeure le premier syndicat d'avocats de France.

Merci à l'UJA de Nancy pour ce magnifique Congrès !

C'est également maintenant que je vais me soumettre à vos suffrages... et j'en suis très honorée....

J'avoue être émue par cette situation très particulière, dans cette ville si chère à mon cœur.

Je vous remercie tous pour votre bonne humeur et votre énergie et votre rigueur de travail...

Je sais l'effort financier et personnel que chacun fournit pour venir participer aux travaux de notre fédération...je tacherai d'être à la hauteur de vos espoirs.

Merci également à tous nos élus au Conseil National des Barreaux pour leur engagement de chaque instant dans la défense de nos valeurs.

Merci à tous les Présidents de commissions de la FNUJA sans lesquels nos travaux n'auraient pas été de si belle qualité, prospectifs et engagés, ni de gauche ni de droite mais toujours dans l'intérêt exclusif des justiciables, de la profession et des jeunes avocats.

Merci aux Présidents avec lesquels j'ai partagé des années de bureau incroyables et plus particulièrement Yannick SALA pour ses conseils avisés et Matthieu DULUCQ pour cette année extraordinaire à ses côtés.

Un grand merci à Olivier BURETH, président d'honneur, toujours disponible et dont les conseils sont précieux. Nos liens solides se sont construits au fil des années et des expériences, au travers de nos différents engagements personnels et professionnels.

Aurélien BERTHET, tu me fais rire quand j'ai du gris au fond des yeux, me rend plus forte quand je crois vaciller... Tu me rappelles le positif de chaque situation, merci d'être présente ce soir.

David GORDON KRIEF, je sais que ta présence aujourd'hui n'était absolument pas certaine... Ton amour pour notre profession est communicatif.

Janine, Marie Aimée, Elodie, Valentine, Stéphane, Eric, Jean-François, Alexandra ... mais il faut aussi savoir s'arrêter car la liste serait longue...

Notre bureau cette année était particulièrement efficace, dévoué, travailleur mais aussi gourmand et fêtard...

Damien STALDER : tes remarques sur la profession sont empreintes de bon sens et toujours justes. Je te souhaite de trouver ta place dans le cabinet qui saura d'estimer à ta juste valeur et te souhaite une belle et longue vie syndicale au sein de notre Fédération.

Catheline MODAT : Tu es notre référente en droit social et ton analyse technique et pragmatique est une chance pour notre fédération. Je sais que nous pouvons compter sur toi pour l'année à venir.

Sandrine VARA : Malgré ton activité professionnelle intense, tu es toujours disponible pour notre fédération... Tu n'es pas compliquée au quotidien et tu t'adaptes à toutes les situations... Je voudrais simplement te dire que ta place au bureau l'an prochain n'est pas contestable.

Benjamin CAHN : Nous avons appris à nous connaître durant ces deux années et je sais que le lien qui nous unit est fort. Tu représentes les UJA de la couronne au sein de notre bureau et tu ne l'as jamais oublié.

Jean Baptiste BLANC : Tu mets de la bonne humeur au sein du bureau et fédère notre groupe sans même t'en rendre compte. Ton engagement est inconditionnel et ton esprit d'analyse et de synthèse est un atout.

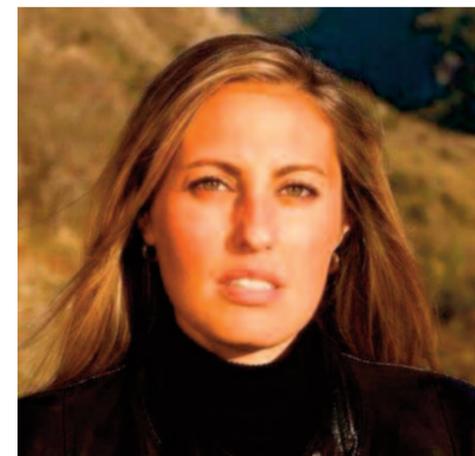
Julie BARIANI : Nous nous connaissons depuis longtemps. Tu es d'une intelligence et d'une lucidité sans comparaison. Toujours le mot juste, toujours présente. Tu connais parfaitement les rapports de force de notre profession et ton analyse est toujours fondée. Je sais que de beaux projets t'attendent et je suis certaine que tu sauras les mener à terme.

Alexandra BOISRAMÉ : Je n'ai aucun doute sur la force de notre tandem durant l'année à venir. Nous sommes complémentaires et c'est un véritable atout. Je sais que ton engagement syndical est sans faille et que je pourrai compter sur toi à chaque instant.

Enfin, je remercie Valérie VINCENTI, tu n'as d'égal que ta loyauté et ta justesse d'esprit lorsque les maux te touchent et que les mots ne te suffisent plus.

Tu ne pouvais pas me faire plus beau cadeau que de poser ta candidature pour l'organisation de notre prochain Congrès, qui, je n'ai absolument aucun doute, sera à la hauteur de tes convictions pour notre profession.

Enfin, une acclamation à vous, à vous tous, les jeunes avocats présents ici et ce soir, et à tous ceux qui s'investiront durant l'année à venir pour l'intérêt de notre syndicat et de notre profession...car suivant les mots de RIMBAUD « *il faut être absolument moderne* » et « *votre ardeur est le devoir* ».



Alexandra Boisramé, nouvelle Première Vice-Présidente de la FNUJA

Discours prononcé à l'issue de l'Assemblée Générale du 73e Congrès de la FNUJA, à Nancy, le 7 mai 2016.

Chers Amis,

Inutile de vous mentir : j'attendais avec grande hâte de pouvoir rédiger ce discours et l'exercice s'est révélé bien plus facile que je ne l'espérais.

D'aucuns pourraient penser qu'il s'agit d'une épreuve redoutable mais pas du tout, bien au contraire !

En effet, il est si évident de me trouver présentement devant vous, de me livrer, me confier, vous livrer mon parcours, vous parler de moi, de toutes ces choses qui ont fait que je suis amenée à vous présenter ma candidature à la Première Vice-Présidence de notre Fédération.

Qu'y a-t-il de plus facile que de se livrer à une véritable introspection en public, de se sentir mise à nu, scrutée, étudiée, analysée, anatomisée, dépecée, disséquée, autopsiée ?

Pas de panique, aucune angoisse sournoise, rien qui vous tétanise ou vous réveille la nuit...

Après tout, qui n'a jamais rêvé de comparaître aux assises non pas en qualité d'avocat mais en tant qu'accusé !?

Les mains non moites et le rythme cardiaque absolument hypotendu, je peux vous exposer comment j'en suis arrivée là, maintenant je sais ce que j'ai envie de vous dire, j'ai toujours été moi-même dans cette aventure et j'entends bien continuer à l'être.

Nous vivons une période de profonde mutation, le Président du Conseil National des Barreaux nous indiquait que nous jeunes avocats nous devons avoir le courage de se poser les bonnes questions mais au-delà de ça il fallait avoir l'envie et la volonté de trouver les solutions.

Notre profession semble bien malmenée ces derniers temps, ce métier que j'ai choisi, chéri et rarement honni, cette passion, ce sacerdoce, je l'aime. Pourtant notre profession a changé. Profondément. En dépit de ses mutations, elle continuera d'exister, sous-tendue par ses principes essentiels et sa déontologie. **Et la défense des intérêts de notre profession passe essentiellement par l'investissement au sein d'un syndicat et en l'occurrence par le meilleur des syndicats : le nôtre !**

Quelques chiffres : j'ai levé la main droite et bredouillé 'je le jure' il y a maintenant 3748 jours - soit 89 955 heures pour les adeptes de la précision - et je vous avoue ne pas m'être hasardée à calculer exactement combien d'heures et de jours de labeur cela représente. Quoiqu'en additionnant mes journées de 29 heures et mes semaines de 11 jours ça commence à faire... En tout état de cause, sachez que je me produis depuis deux mains - depuis donc 10 ans - de manière régulière dans les juridictions de France et de Navarre, perpétuellement en transit, jet-lagged entre Londres et New York mais bien plus fréquemment et surtout entre Aix en Provence et Nîmes au travers de la Plaine de la Crau (je sais cela fait beaucoup moins rêver mais pourtant je vous assure qu'il fait bon y vivre et y travailler et que l'on y est heureux).

J'ai vu le jour durant l'automne 1979 dans un pays où le froid vous saisit, où les neiges sont éternelles, là où pullulent les ours polaires, les loups-y-es-tu et quelques dahus... Evidemment, cette description de mon chez moi vous donne forcément l'impression que je suis originaire du royaume de la reine des Neiges et bien exactement ! ... Je suis née à Gap, chef-lieu des Hautes-Alpes (à surtout ne pas confondre avec les Alpes de Hautes Provence – pas de panique Brice, chacun sait que tu es originaire de Combes voisines) et j'ai grandi à Ancelle, une station de ski familiale des Alpes du Sud.

Je suis une enfant de la montagne – une Gaspard de la Meije - que rien ne destinait à embrasser une carrière d'avocat : mes parents étaient commerçants, ils tenaient un magasin de sport, une location de skis et mon père est moniteur de ski.

La plus grande partie de mon enfance et de mon adolescence a donc glissé bien loin du tumulte des villes.

A la montagne, la rudesse du climat et du milieu - et souvent de la vie - façonnent les esprits et les caractères.

Les montagnards ont leur franc parlé, cette façon bien à eux de paraître rustres et renfermés, on les catégorise parmi les ursidés. La confiance en l'être humain – aussi poilu soit-il pour affronter la tourmente de l'hiver - n'est pas une notion abstraite, elle se donne difficilement mais lorsqu'elle est donnée, l'alchimie se crée : le plomb se transforme alors en or et la générosité du cœur se révèle sans bornes, comme la gentillesse se mêle au respect de l'autre.

Ces valeurs qui m'ont été inculquées m'ont indéniablement rendue plus forte mais je suis restée vulnérable lorsque l'enfant de la montagne que j'étais a dû partir étudier à la ville.

Soit dit en passant la découverte de l'eau potable et de l'électricité m'ont aidé à passer le cap...

J'ai su très vite que, lorsque j'obtiendrai mon bac, je partirai étudier à la faculté de droit et que ce que je désirai avant toute chose c'était devenir avocat.

Mon bac en poche, il m'a fallu choisir entre Aix en Provence et Grenoble, choix ô combien cornélien à faire entre l'air embaumé de lavande et la pollution...

En réalité, j'ai choisi Aix en Provence notamment pour une question de facilité de transport, la route était bien plus praticable que celle qui mène à Grenoble (vous constaterez que j'avais déjà le sens aigu de la praticité des transports sur le territoire national...)

Et puis la faculté d'Aix en Provence jouissait de cette fabuleuse réputation qui fait que j'avais l'impression de partir faire mes études de droit à Harvard.

J'ai donc fait toutes mes études à la faculté de droit d'Aix en Provence au sein de laquelle je m'y suis vue enseigner le droit des affaires.

Après toutes ces années passées à la faculté, j'avais l'étrange sensation de m'éloigner de plus en plus de ce métier d'avocat que j'avais envisagé exercer un jour et j'avais la certitude que je n'obtiendrai jamais l'examen d'accès au CRFPA car à Aix circulait une légende urbaine selon laquelle il était tout bonnement inaccessible et encore moins du premier coup.

J'en faisais donc mon deuil en me disant qu'au sortir d'Harvard je trouverai aisément un travail de juriste au sein d'un cabinet anglo saxon, et que j'aurai la joie de faire des fus/acqu toute la sainte journée...

Et donc au sortir de mon DEA (précision pour les plus jeunes, donc pour toi Damien : le Diplôme d'Etudes Approfondies était l'équivalent du Master 2), je décidais de me laisser une petite année pour voir...

Seulement un homme de la montagne comme je vous les décrivais précédemment, en l'occurrence mon père, me demanda clairement qu'est-ce que je voulais voir ??? Il me fit comprendre que j'avais tout intérêt à me présenter tout de suite à cet examen, pour ne pas dire qu'il ne me donna pas le choix.

Je n'ai pas eu le cœur surtout pas le courage de lui avouer que l'IEJ d'Aix était pour moi cette année-là un grand inconnu et je fis donc semblant de réviser l'examen, sur un transat au soleil pendant une semaine...

Quelques semaines plus tard à ma plus grande surprise je me retrouvais être reçue aux écrits et admissible aux oraux, quelle ne fut pas une de mes plus grandes angoisses de voir que nous étions vendredi soir et que les oraux commençaient le lundi matin...

Qu'à cela ne tienne, j'ai passé jours et nuits à réviser, cette fois-ci pour de vrai.

Après la grande messe de la proclamation des résultats, je me suis retrouvée seule dans le grand hall de la faculté de droit d'Aix et j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps avec la conscience de ce que ce moment resterait gravé dans ma mémoire toute mon existence durant, que j'étais parvenue à ce que je voulais.

Je fais partie de la dernière promotion avant la réforme de la formation initiale et j'ai donc eu la chance d'aller au centre à Aix où nous nous connaissions tous et finalement heureusement que mon père a fait preuve du peu d'autorité qu'il lui restait encore sur moi sinon l'année d'après j'aurais été obligée d'aller au centre de formation qui avait alors déménagé excessivement loin pour qui se veut aixois, c'est-à-dire quasiment à l'étranger, à Marseille.

J'ai très vite compris pendant mon stage que la faculté ne nous apprenait rien sur la profession d'avocat.

J'ai fait mon stage dans un cabinet généraliste, j'étais loin du droit des affaires comme je l'avais envisagé mais tant que je ne faisais pas du droit pénal ou du droit de la famille ça me convenait parfaitement.

J'ai travaillé sans compter pour ce cabinet pensant qu'à l'issue il y avait peut-être une chance pour que j'obtienne le graal, une collaboration !!!

Tous mes espoirs furent déçus quant à la fin de mon stage, on m'annonça ô combien on aurait aimé me garder mais que les besoins du cabinet conduisaient à l'embauche d'une avocate parisienne qui avait plus d'expérience que moi.

Alors plus d'expérience, je voulais bien le comprendre mais s'il pensait que parce qu'elle était parisienne, elle serait meilleur que moi, là je n'étais pas d'accord.

Evidemment je plaisante, amis parisiens n'y voyaient pas là un affront.

J'avais donc mon CAPA mais pas de collaboration, j'égrainais tous les cabinets en des droit des affaires d'Aix et même de Marseille, c'est dire à quel point

j'étais désespérée... Mais tous avaient déjà recrutés leurs stagiaires comme collaborateurs...

Je finis par trouver une collaboration par le plus grand des hasards... Un soir dans un lieu de débauche nocturne pour ne pas dire au Mistral à Aix, les initiés comprendront, confiant mon désarroi à un ami autour d'un verre, il s'avéra que son avocat cherchait un collaborateur, grande chance!!!! Sauf que ce dernier était... pénaliste. Mon dieu le gros mot... Moi du pénal ??? Jamais... Deux jours après j'étais reçue en entretien et je commençais à travailler chez lui, je m'étais laissée convaincre car il faisait un peu du droit des affaires et je me suis dit qu'un peu vaudrait toujours mieux que rien...

Je travaillais donc avec un pénaliste qui me confia au cabinet le contentieux... famille et le contentieux... social, il me demanda de l'aider au pénal et de plaider une grande partie des dossiers en droit des affaires qui étaient traités par le juriste du cabinet.

On était bien loin des idéaux que je m'étais fixé, mais si j'aime mon métier c'est très certainement parce que je l'ai débuté ainsi.

Une semaine après avoir prêté serment, il m'appela au cabinet, il était aux assises pour un dossier de meurtre, un crime passionnel et il me dit « Monte à la Cour me rejoindre et n'oublie pas ta robe », me voilà arrivée dans cette salle de la Cour d'Assises à Aix dont je ne savais même pas qu'elle existait et il me dit : « Je dois te laisser, j'ai une urgence, ne t'inquiète pas, tu n'as rien à faire... », j'ai d'abord cru mourir et ensuite j'ai ensuite pensé que c'était une blague mais je réalisa très vite que ce n'était pas le cas lorsque le Monsieur qui portait une fourrure de Dalmatien me demanda si j'avais des questions concernant la balistique... La quoi ???

Ces quelques frayeurs qu'il m'a faites m'ont éminemment servies et je l'en remercie, autant vous dire que le jour d'après quand je suis allée demander un renvoi au TI, je n'avais plus peur.

Et puis un jour celui qui ne voulait pas de moi parce que je n'étais pas une parisienne avec de l'expérience vint me compter combien l'herbe était plus verte dans son champs et alors appâtée par le discours du renard, je m'en suis allée... Pour être malheureuse et ne jamais être considérée comme un

avocat à part entière mais restant l'éternelle stagiaire que j'y avais été jadis...

Après avoir vécu une période de doute profond, j'ai pris mon courage à deux mains et j'ai posé ma démission.

Je suis alors partie travailler dans le plus merveilleux cabinet qui soit, un cabinet familial et je crois que j'ai enfin compris qu'elle était l'essence de la profession d'avocat, ma formation fut vraiment complète grâce à ce cabinet et je crois avoir pu y acquérir une sorte de maturité juridique qui me conduisit à l'installation tout en douceur.

Monsieur le Bâtonnier CENAC, Camille et Nathalie CENAC je ne vous en remercierai jamais assez.

Volant de mes propres ailes, enfin libérée et délivrée, me voilà parti rejoindre les mêmes locaux que Vincent PENARD, Vincent, je n'oublierai jamais ces moments passés ensemble et surtout nos excellentes chorégraphies du vendredi après-midi, tu me manques beaucoup.

Et puis lorsque l'opportunité de l'association se présenta, frileuse au départ je finis par saisir l'occasion, je ne sais pas encore si ce fut une chance mais qu'à cela ne tienne après moult tergiversations je finis par pactiser avec le diable... Je me suis associée avec un ancien avoué près la cour d'appel d'Aix...

Nous formons finalement un beau duo qui se supporte et pour cela Jean-Marie JAUFFRES, je me dois de te remercier de m'avoir fait confiance dans la reprise de ton ancienne étude devenu cabinet d'avocat, je me ferrai fort lors de ton proche départ à la retraite de maintenir ce que tu en as fait. Je te remercie également de ta patience, je n'ai pas toujours très bon caractère dans le travail et surtout tu as accepté et respecté mon engagement syndical.

Être au cœur des réflexions sur la profession, en comprendre les arcanes et son évolution, être là où l'on tente de faire changer les choses tout en défendant nos intérêts, c'est ce que je souhaitais.

Quand on est engagé, même si on ne parvient pas toujours à obtenir ce que l'on souhaite on a l'impression de passer un peu moins à côté des choses et d'œuvrer pour la profession.

Jamais je ne me sens rougir quand dans les recoins des prétoires il faut aborder les sujets qui fâchent, avec les confrères.

Ils me connaissent bien et savent que je ne mâche pas mes mots quand il s'agit de leur expliquer ce que nous faisons à l'UJA, à la FNUJA et au CNB.

On se sent vivant en étant au cœur des choses, je vous le livre c'est même parfois jouissif d'avoir une longueur d'avance et de venir tel le messie rapporter ce qu'il se dit, ce qu'il se passe et ce que l'on fait au quotidien...

J'aime cette émulation intellectuelle, j'aime partager mes opinions en vue de faire avancer les choses, j'aime tous ces échanges constructifs que nous pouvons avoir, j'aime savoir comment on exerce à Chalon en champagne et à Digne les Bains en passant par Strasbourg et Lyon et même à Marseille !!

Je voudrai pouvoir partager des moments avec vous tous dans vos UJA, venir vous voir, venir vous dire combien vous comptez et combien vous pouvez compter sur nous.

J'ai toujours eu le sens de l'engagement quel qu'il soit.

A la faculté, je n'ai été membre d'aucun syndicat étudiant ni même du BDE mais en revanche, j'ai eu la chance d'être la régisseuse pendant 5 ans de la troupe de spectacle de la faculté de droit : « Les Rachimbours ». Tu vois Nicolas RANDRIAMARO tu n'as pas su repérer mon talent, je suis profondément déçue.

J'ai officié pendant six ans à la Mairie d'Annelle, mon village, en tant qu'élue. La belle aubaine un avocat dans la cité, confions lui tout ce qui touche au juridique... Me voilà pendant six ans œuvrer pour la mise en place d'une régie autonome et je connais la convention collective des remontées mécaniques par cœur en passant par la mise en place du PLU...

Je me suis également investie pour mon ordre œuvrant plusieurs années à la CARPA.

Venons-en au fait et à la FNUJA, je n'ai déjà que trop fait durer ce suspens insoutenable.

Dés mon entrée au centre de formation j'ai adhéré à

l'Union des Jeunes Avocats, à l'époque de vieux avocats tels que Laurent SCIACQUA et Olivier QUESNEAU venaient nous compter les bienfaits de l'UJA.

Cela fait donc maintenant 4202 jours que je suis adhérente à l'UJA d'Aix.

Chaque mois, je voyais partir Olivier et Laurent en goguette à Paris à la FNUJA... Cela avait l'air bien mystérieux... Que pouvaient-ils bien y faire, de quoi pouvaient-ils bien y parler, je n'en comprenais pas un traitre un mot lorsqu'ils en parlaient entre eux, cela avait toujours l'air de discussion de la plus haute importance...

Et puis un jour ils revinrent tous fiers de la capitale, en nous disant on va organiser un comité décentralisé... Je crois bien que je me revois encore l'air hagard et me dire mais pourquoi faire ??? Et royalement, l'on m'accorda le plus grand des privilèges qui soit, on me dit : tu viendras avec nous au prochain comité décentralisé à Toulouse pour voir ce que c'est...

Nous voilà traverser la France d'Est en Ouest en voiture (et oui pas de train qui ne mettent pas dix heures sur cet axe...)

Nous avons rendez-vous au club house du stade toulousain pour la soirée du vendredi.

Ce soir-là, j'ai eu une drôle de sensation, on m'apprenait qui était qui, qu'il faisait quoi à la fameuse « fédé » et j'avais l'impression de côtoyer des gens importants.

Bon c'est vrai personne ne me parlait... Sauf Roland RODRIGUEZ... Que je pensais être un autochtone compte tenu de son accent...

Le lendemain, nous voilà en comité et alors là je me suis clairement dit c'est une secte, ces gens sont de grands malades, sortez-moi de là... Je ne comprenais pas un mot de ce que le grand prêcheur, Président de l'époque Lionel ESCOFFIER disait, ça parlait de doctrine, de motion, de recours, ça allait trop vite, j'avais la tête qui tournait, je me retrouvais à aider à la rédaction d'une motion, je ne sais même plus sur quoi... Et je sortais de là complètement abasourdie !! Je fis part alors de mes impressions, je me suis dit que je devais être bien bête pour ne pas com-

prendre et pourtant l'aventure FNUJA venait de commencer...

Et puis un jour les deux mêmes joyeux lurons avec leur acolyte Vincent PENARD sont revenus de Bordeaux cette fois-ci avec en poche l'organisation du prochain congrès de la FNUJA.

Pendant un an avec Olivier, Laurent et Vincent et toute l'équipe de l'UJA d'Aix nous avons œuvré pour l'organisation de ce congrès, j'y ai mis toute mon énergie, j'ai donné tout mon temps, j'ai plusieurs fois failli m'enfuir face aux innombrables tableaux excel de Laurent et à l'exigence de perfection d'Olivier.

Nous y sommes y parvenus et je ne regrette rien.

J'ai vécu lors de ce congrès des choses formidables, la première celle de vous avoir accueilli et de vous avoir fait plaisir, parce que sans vous rien ne serait possible.

J'ai compris à cette occasion ce que signifiait vraiment faire partie de la famille de la FNUJA.

La seconde est d'avoir vécu des discussions enflammées (alors même qu'il pleuvait à verse et que nos locaux étaient inondés, que Sandrine VARA et Valentine COUDERT avaient failli mourir en tombant dans un trou, le sol s'étant dérobé sous leurs pieds) sur l'avocat détaché en entreprise, les capitaux extérieurs (décidément !!) et la réforme des statuts qui sera finalement reportée ce qui nous conduisit à terminer l'assemblée générale à une heure plus que tardive.

Je devais déjà faire face au déchaînement des éléments naturels et je devais maintenant faire face au traître qui m'expliquait que dans sa carrière jamais il n'avait vu ça et que le veau était en train de décéder dans le four... Je n'avais même plus la force de lui dire que son veau était déjà mort et que je m'en foutais royalement qu'il ne soit pas servi rosé !!!!!

J'étais une nouvelle fois désespérée et je me disais plus jamais... mais le samedi soir très tard ou le dimanche très tôt c'est selon, tout était terminé et sans vous je me suis sentie bien esseulée...

Enfin, j'avais fait mes preuves et me voyait confier la Présidence de l'UJA d'Aix à la fin de cette même année.

Laurent ta rigueur, ton sens politique sans pareil et ton absence de toute notion de diplomatie, tes tableaux excel m'auront façonnée (et surtout donné mal à la tête), tu m'as tout appris et sans toi, je ne serai pas là, notre amitié au-delà de l'engagement syndicale m'est précieuse.

Olivier, tu n'es pas là aujourd'hui mais je sais que tu auras une pensée pour moi, tu auras été mon pygmalion et je n'oublierai jamais combien ta présence à mes côtés a compté et compte toujours.

Je ne souhaite qu'une seule chose c'est que tous les deux vous soyez fière de ce que vous avez fait de moi.

Mon baptême en tant que Présidente de l'UJA et UJA « rapporteur » je l'ai eu au congrès de Lille... Et quel Baptême... Je devais rapporter avec l'UJA de Paris sur la motion accès à la profession et sur les intégrations prévues par l'article 97-1 du décret de 91 et je ne partageais pas complètement l'avis de l'UJA de Paris...

Sauf que c'est lors de ce congrès que l'UJA de Paris avait décidé de quitter l'assemblée pour un désaccord quant à la réforme des statuts.

Ce fut ma rencontre avec Emilie CHANDLER que je ne connaissais pas et qui m'a remis ses notes, me demandant de rapporter pour elle.

J'ai joué le jeu, j'ai présenté les travaux de l'UJA de Paris et j'ai également dit qu'elle était ma position et évidemment la motion est repartie comme elle était venue pour être retravaillée et je n'oublierai jamais ce moment où toutes ces vieilles belles mères et membre d'honneur me sont venues en aide, Eric AZOULAY, Stéphane LALLEMENT et Jean-François BRUN encore merci pour ce moment et merci pour votre chaleureux soutien.

La motion était finalement votée, et j'étais plus que fière d'avoir réussi en définitive à concilier le travail de nos UJA dans le contexte de ce congrès.

C'est au cours de l'année qui s'en suivie que lors du comité décentralisé à Rennes qu'Anne-Lise LEBRETON vint me trouver en me demandant si cela m'intéresserait d'intégrer le bureau de la FNUJA...

Je n'en revenais pas... A moi on demandait ça ? Moi

aussi alors j'étais devenue folle et je faisais partie de cette secte ????

Vous m'avez ensuite élue au poste de trésorière de la FNUJA parce qu'avec les tableaux excel de Laurent j'avais appris à compter et ensuite deux années d'affiliées Vice Présidente Province parce qu'au travers de nos régions et de Barreaux en Barreaux je conduisais particulièrement bien ma caravane.

Pendant ces trois années j'ai apprivoisé la FNUJA et je me suis laissée apprivoiser, j'ai enfin compris à quoi correspondait la doctrine et à peu près compris comment on rédigeait des motions, surtout en l'état.

J'ai vécu ces trois années avec ferveur.

J'ai eu la chance de me voir confier le volant de la caravane de l'installation et de l'association, ce qui m'a valu le surnom de gipsy girl.

Quelle aventure formidable, si ce n'est que je déplore l'absence de transports sur certains axes de notre territoire et les retards de la SNCF... Quoique, ma ponctualité légendaire, m'aura ainsi permis de ne jamais louper le train !!

Chacun des moments que j'ai partagé avec les UJA au sein desquelles je me suis rendue, je m'en souviens et chacun de ces moments fut riche de sens, d'échanges et de partage.

J'aurai du mal en m'en passant et j'espère, si vous m'accordez vos suffrages, que je pourrai repartir sur les routes.

J'ai également eu la chance de travailler longuement sur la réforme du droit des obligations l'année dernière et de travailler au sein de la commission installation et association avec Alexandre BUICANGES et Catheline MODAT, nous avons eu de cesse de tenter de trouver des solutions pour les jeunes avocats en difficulté au moment de leur installation et l'année dernière de pouvoir coupler nos énergies avec d'autres commissions et de faire voter une motion entrepreneurial et modèle économique des cabinets dont nous pouvons tous être fières.

J'ai cette année mené avec l'aide de Matthieu DULUCQ les travaux relatifs au financement des cabinets d'avocats par des capitaux extérieurs qui

après de nombreux débats ont donné lieu au vote cette après midi d'une motion et je remercie les UJA du Val d'Oise, du Val de Marne, de Grasse et de Bordeaux pour leur travail.

Vous qui avez travaillé avec moi, sachez que j'aime travailler dans la bonne humeur, que j'estime que c'est de cette façon que l'on travaille efficacement.

Vous savez aussi que j'aime le travail bien fait et que je n'aime pas que l'on me dise que c'est fait alors que ce n'est pas le cas.

Je menace régulièrement les gens du fouet quand ils ne travaillent pas, je sais bien que ça n'a aucun effet, en revanche, je sais que nous sommes toujours arrivés au but que nous nous étions fixés même si ce fut parfois difficile.

Arrivant quasiment à l'issue de mes palabres, je sais donc aujourd'hui que je peux apporter à notre fédération ma bonne humeur et mon énergie, ma force de travail et ma rigueur, mon côté Pierre Richard et ma thèse sur les transports dans notre pays.

En bonne montagnarde, je n'accorde que peu ma confiance, j'aime le respect, la franchise et l'honnêteté, je n'aime pas que l'on s'approprie le travail des autres et j'aime cette fédération qui au-delà des combats qu'on y mène, vous apporte cette chaleur incomparable.

Dans dix ans, je serai toujours avocat mais je ne sais pas si j'exercerai la même profession qu'aujourd'hui, rien n'est immuable mais au moins j'aurai la certitude d'avoir été actrice de ces changements avec vous tous.

Enfin, je souhaiterais profiter de ce discours pour adresser quelques remerciements pour ceux qui ont particulièrement compté pour moi, qui m'ont fait confiance et qui m'ont tenu la main sur ce chemin.

Cela ne veut pas dire que les autres vous n'avez pas compté, bien au contraire, vous comptez tous autant que vous êtes et j'ai une pensée particulière pour celui qui m'a laissé sa place au bureau Charles-Henri TROLIET MALINCONI du Barreau de Marseille et tous ceux avec qui j'ai partagé ces trois années au bureau.

Normalement c'est le moment où je dois me mettre à pleurer, je préfère le dire avant comme ça, j'exorcise un peu les émotions, je ne sais pas si j'irai au bout...

Mon Uja, l'Uja d'Aix, mes petits chatons, merci d'être là en force, merci de votre soutien, vous le savez je serai toujours là pour vous et je profite de l'occasion pour vous dire que je suis fière de vous et du travail que vous faites.

Mon UJA de Cœur, l'UJA de Marseille, bien que les aixois détestent les marseillais, c'est bien connu, nos UJA fonctionnent main dans la main, Brice, Laura mais aussi Baptiste, Jean Raph et Joanna, merci de votre fidèle soutien. Jean-Baptiste ne t'inquiète pas je ne t'ai pas oublié mais les remerciements viendront plus tard et tu devras encore un peu me supporter au bureau je l'espère sincèrement.

Valérie VINCENTI, Je ne t'oublie pas, mais ton tour viendra également plus tard.

Harry ORHON, j'ai une pensée chaleureuse pour toi.

Benjamin CAHN, tu es un curieux personnage, on ne t'apprivoise jamais vraiment, on ne peut pas dire de toi que tu es diplomate, en revanche après ces deux années passées avec toi, je sais aussi combien tu es quelqu'un de sensible et de touchant et combien tu es attentionné, merci !

Julie BARIANI, on s'est rencontrée ici à Nancy, au comité décentralisé, lors d'une course de kart endiablée, nous avons respectivement occupée les places de dernière et avant dernière ... Et depuis cette date nous sommes toujours restée en contact et bien au delà de la FNUJA, je sais que cela perdurera.

Florent, le grand Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON... Un Flot de paroles tout aussi important que ton intelligence, je ne comprends pas un mot sur deux quand tu me parles mais sache que mon amitié sincère t'es totalement acquise.

Roland RODRIGUEZ, mon Roland, quand je serai grande, je voudrai être toi, c'est dans ce discours où je dois parler de moi que je choisis de te dire que moi aussi je t'aime. Je n'oublierai jamais que nous avons pleuré en écoutant Linda Lemey à 200 km/h en polo sur l'autoroute entre Strasbourg et Mulhouse, je

m'étais discrètement tournée vers la vitre côté passager afin que tu ne me vois pas pleurer et j'espérai qu'à cette vitesse toi tu regardes la route. Je me Ferrai fort de me souvenir de tous tes conseils et de les mettre en œuvre. Enfin, Sache que je n'oublierai aucune des danses que nous avons dansées et qu'il y en aura bien d'autres encore.

Anne-Lise LEBRETON, ma bichette, oui on est comme ça les filles on s'affuble de surnom tout aussi ridicules les uns que les autres, je n'aurai jamais ta connaissance de la FNUJA et mon investissement au sein de la FNUJA ne pourra jamais égaler le tien mais Tu m'as tant appris et tant donné, je te dois d'être là aujourd'hui.

Matthieu DULUCQ, à Nancy nous bouclons la boucle, c'est ici lors du comité décentralisé il y a quelques années que j'ai entendu parler de toi pour la première fois sans te connaître vraiment... Et puis lorsque certains n'ont eu cesse de ne vanter que tes défauts, moi je n'ai vu en toi que des qualités. J'ai été un de tes premiers soutiens et j'ai toujours été loyale. Nous avons ensemble sillonné les routes de France avec la caravane, nous avons chanté à tue tête au concert de Star 80, j'ai maintenant intégré dans mes chorégraphies un double soleil et un jeté fouetté. Cette année aura définitivement été trop courte, il est venu le temps où tu ne vas tarder à partir, je voudrai te retenir et retenir encore un peu ces instants, de tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont fait que je suis là aujourd'hui tu es le dernier à être encore un peu là... je me sens un peu abandonnée mais je le sais, tu me l'a dit le plus beau est à venir. Nous avons essayé ensemble de donner le la, et je crois que nous y sommes parvenus. J'aurai pu citer Delpeche, Aznavour ou encore Enrico mais j'ai juste choisi te dire que tu es de ma famille, de mon ordre et de mon rang, et sache qu'en amitié j'ai la fidélité des oiseaux de passage...

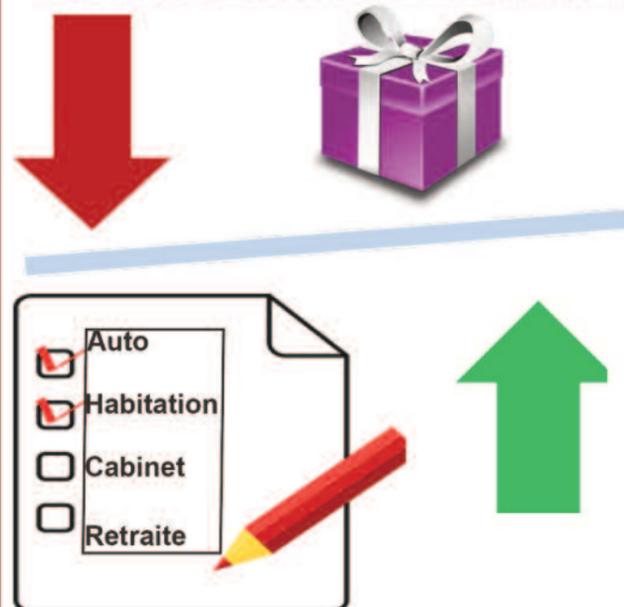
Juste quelques mots avec la plus grande pudeur car cela devient de plus en plus difficile de ne pas pleurer d'émotion, et vous de continuer à m'écouter, je ne suis que trop longue... Sonia HARNIST et Thomas AUTRIC, nous nous sommes rencontrés à la FNUJA, nous sommes devenus amis et sans vous je ne serai jamais venue à Nîmes conter fleurette. Romain, je sais ce n'est pas facile de me supporter, ce n'est pas facile d'entendre parler de la FNUJA de matin au soir et du soir au matin et quand je ne parle pas de la

FNUJA, je parle du CNB avec ton père... Ta présence et ta confiance en moi m'auront donné le courage de continuer cette aventure et je suis certaine que notre petit Jules qui connaît déjà bien la FNUJA ne me tiendra pas rigueur d'être une gipsy maman et lui un bébé nomade.

Emilie CHANDLER, notre rencontre ne s'est pas faite sous les meilleurs hospices, nous avons depuis appris à nous connaître, à appréhender nos caractères, tu es l'introvertie, je suis l'extravertie. Si les suffrages le veulent, nous serons le premier binôme féminin à la tête de notre syndicat et j'en suis fière. Tu le sais, tu me connais maintenant, je ne mâche pas mes mots, je manque parfois de diplomatie, je ne peux pas te promettre de toujours être d'accord et d'acquiescer à tout mais c'est cela qui fait que nous sommes complémentaires et de ces faiblesses nous en tireront une force. Je sais que c'est important pour toi alors sache que je ferai en sorte de toujours être bienveillante à ton égard.

J'ai été bien trop longue, je te cède maintenant la parole.

DES ASSURANCES AU MEILLEUR PRIX



+ D'argent pour se faire plaisir

UN ASSUREUR SPÉCIALISÉ



Partenaire depuis 3 ans de la FNUJA



Intervenant sur la Caravane de l'Installation

Des garanties adaptées

J'AI CHOISI D'ÊTRE AVOCAT



J'ai choisi d'être chez SCAPIMED

Engagement
Défense
Humain
Justice

Professionalisme
Spécialiste
Relationnel
Qualité

DES COTISATIONS LÉGÈRES

Complémentaire santé
Auto/Moto
Habitation
Cabinet



Scotez vite chez SCAPIMED



Retrouvez l'ensemble de nos offres
www.scamed-scapimed.fr

Métropole : 01 55 65 05 60
Martinique : 05 96 66 99 94
Guadeloupe : 05 90 84 25 43

La qualité que vous méritez

Retour en images sur le 73^e Congrès de la FNUJA à Nancy



MOTION « Afrique »

La FNUJA, réunie en Congrès à Nancy, du 4 au 8 mai 2016,

CONSCIENTE des extrêmes difficultés que rencontrent les jeunes avocats africains dans l'exercice de leur profession ;

SE FELICITE du fait :

- qu'en cinq années d'existence, la Fédération Africaine des Unions et Associations de Jeunes Avocats (FA-UJA) compte aujourd'hui 23 UJA mobilisées sur ces questions à travers tout le continent africain ;
- que sur l'impulsion de la FA-UJA, la CIB (Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune), réunie à Cotonou au Bénin du 2 au 5 décembre 2015, a invité les Barreaux membres à assurer la formation continue des avocats en général et des plus jeunes en particulier et, rappelant l'adoption d'un contrat type de collaboration par la CIB en décembre 2013 à Abidjan, a invité les Barreaux membres à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques ayant pour objet les conditions d'application de ce contrat.

REGRETTE cependant que les résolutions progressistes de la CIB soient insuffisamment suivies d'effet ;

INVITE fermement la CIB à exiger la mise en œuvre par les Barreaux membres du contrat type de collaboration libérale garantissant l'exercice de la profession par les jeunes avocats dans de bonnes conditions.

CONSTATE par ailleurs que dans certains Barreaux africains, notamment les Barreaux du Gabon et du Burundi, les Bâtonniers en exercice s'opposent à la création de toute association de jeunes avocats.

CONSIDERE qu'il s'agit d'une atteinte particulièrement grave portée aux libertés fondamentales.

INVITE la CIB à se saisir sans délai de la situation des Barreaux du Gabon et du Burundi et plus généralement de s'assurer qu'aucune entrave n'est portée à la volonté des jeunes avocats africains de se réunir en association.

MOTION

« Pénal - Libertés individuelles et Police administrative »

La FNUJA, réunie en congrès à Nancy du 4 au 8 mai 2016,

RAPPELLE que l'autorité judiciaire est gardienne de la liberté individuelle et que l'article 66 de la Constitution prévaut même en situation exceptionnelle ;

DENONCE la restriction progressive du champ d'application du droit commun de la procédure pénale au profit des régimes dérogatoires exorbitants ;

S'ALARME de la prolifération des mesures de police administrative restrictives des libertés individuelles et fondamentales (état d'urgence, loi sur le renseignement, contrôles d'identité au faciès, projet de loi « renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement », fouilles à corps en milieu carcéral) ;

DEPLORE le glissement vers la justice administrative du contrôle tant a priori qu'a posteriori desdites mesures de police ;

CONSIDERE que ces mesures de police nécessitent un contrôle préalable systématique et impliquent le droit à un recours devant un juge judiciaire indépendant garantissant le respect des principes du contradictoire et de loyauté de la preuve ;

REGRETTE que, contrairement au préjudice d'une détention provisoire injustifiée, celui consécutif à une mesure de police administrative infondée n'ouvre pas un droit à réparation par le biais d'un régime spécifique d'indemnisation ;

PRECONISE en conséquence l'instauration d'un tel régime.

MOTION

« Aide Juridictionnelle dans l'Union Européenne »

La FNUJA, réunie en Congrès à Nancy, du 4 au 8 mai 2016,

Connaissance prise de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil par la Commission européenne concernant l'aide juridictionnelle provisoire pour les suspects et les personnes poursuivies privés de liberté, ainsi que l'aide juridictionnelle dans le cadre des procédures relatives au mandat d'arrêt européen, et de l'absence d'unanimité dans les négociations au sein du trilogue de garantir l'effectivité de l'accès à un avocat sur tout le territoire de l'Union européenne,

DENONCE le manque d'accès à l'aide juridictionnelle dans de nombreux Etats membres, source d'entrave au droit de la défense des personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes,

DEPLORE le manque d'ambition de l'Union européenne de voir émerger une Europe de justice, de droits et de libertés,

RAPPELLE que :

- l'article 6, paragraphe 3, point c), de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales garantit à l'accusé le droit à l'assistance d'un défenseur et, s'il n'a pas les moyens de le rémunérer, d'être assisté gratuitement lorsque les intérêts de la justice l'exigent,
- l'article 47 de la charte européenne des droits fondamentaux prévoit qu'une aide juridictionnelle est accordée à ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, dans la mesure où cette aide est nécessaire pour assurer l'effectivité de l'accès à la justice,

APPELLE en conséquence de ses vœux la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil à doter l'Union européenne d'une directive renforçant les garanties de bénéfice à l'aide juridictionnelle, et ainsi permettant l'accès effectif à un avocat inscrit dans l'un des Etats membres de l'Union, choisi sans limitation géographique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne, notamment en garantissant :

- le droit à l'aide juridictionnelle ordinaire, et pas seulement provisoire, pour les suspects ou accusés face à la justice pénale,
- l'aide juridictionnelle tout au long de la procédure pénale, dès le stade de la garde à vue,
- une juste évaluation de la situation économique des demandeurs de l'aide juridictionnelle par l'application de critères uniformes,
- une assistance de qualité au titre de l'aide juridictionnelle, par une formation professionnelle continue, sans que cela n'impose la mise en place de structures dédiées..

MOTION

« Activités accessoires et structures d'exercice »

La FNUJA, réunie en Congrès à Nancy, du 4 au 8 mai 2016,

RAPPELLE que le besoin de droit est croissant et que l'avocat doit pouvoir proposer ses services aussi bien en son cabinet qu'à distance, par l'intermédiaire de tout moyen technologique,

DEPLORE que de plus en plus de non-avocats proposent des services juridiques en ligne, à grand renfort de communication, là où les projets portés par les avocats sont trop rares et surtout trop discrets ;

DEPLORE EN OUTRE que ces services soient proposés en dehors de tout respect de la déontologie, trompant les utilisateurs ;

RELEVE que, dans l'intérêt du justiciable, il est nécessaire que les avocats puissent développer et exploiter ces nouveaux services en ligne, sans devoir renoncer à l'exercice de leur profession ;

A CE TITRE, SOUHAITE que les règles relatives aux incompatibilités et aux structures d'exercice de la profession d'avocat évoluent ;

CONSTATE que la loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite Loi Macron ainsi que le dernier projet de décret relatif à l'exercice de la profession d'avocat sous forme de société ou d'autre entité dotée de la personnalité morale ou de groupement d'exercice régi par le droit d'un autre Etat membre de l'Union européenne (NOR : EINC1602777D) ne permettent pas d'apporter des réponses satisfaisantes aux problématiques précitées ;

EN CONSEQUENCE, PROPOSE une modification de l'article 111 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat, par un décret distinct des décrets d'application de la loi 2015-990 précitée pour :

- lever toute incompatibilité dès lors que l'activité est accessoire à la profession d'avocat et instaurer ainsi une présomption de compatibilité ;
- permettre aux avocats, sans condition d'ancienneté dans la profession, de détenir le capital d'une société commerciale dans ces activités avec protection des droits de votes de l'avocat ;
- leur permettre d'exercer des mandats sociaux dès lors que la société a pour objet la gestion d'intérêts professionnels ou accessoires à la profession ;
- maintenir et conforter le rôle de contrôle du Conseil de l'Ordre dans l'exercice de telles activités accessoires.

MOTION « CNBF »

La FNUJA, réunie en congrès à Nancy du 4 au 8 mai 2016,

RAPPELLE son attachement au régime de retraite par répartition et au principe de solidarité générationnelle ;

SE SATISFAIT du fait que les revendications de la FNUJA de supprimer la règle dite des 15 ans ont été suivies d'effet ;

DONNE ACTE à la CNBF de la suppression annoncée de cette règle particulièrement inéquitable à compter de 2017 ;

CONFIRME, au regard des difficultés financières de la caisse annoncées à horizon 2019, qu'il convenait de réformer le système existant ;

REGRETTE que la réforme ait répondu aux difficultés de financement du régime sous le seul angle de l'augmentation des cotisations ;

DENONCE une iniquité entre cotisants, l'augmentation des cotisations étant plus importante pour les bas revenus, ce qui touche donc plus particulièrement les confrères les plus fragiles (jeunes confrères et confrères dans les situations les plus précaires) ;

DEPLORE que, dans le même temps, la solidarité entre générations n'ait pas conduit à une modération de l'augmentation des prestations retraite à hauteur de l'inflation ;

DEMANDE que les points gratuits de retraite se voient appliquer une valeur de service inférieure à celle des points payants ;

APPELLE la CNBF à envisager un investissement immobilier permettant le regroupement dans un même bâtiment du Conseil National des Barreaux, des organismes techniques et des caisses de retraite permettant ainsi de favoriser la mutualisation des coûts et la proximité des institutions.

MOTION « Collaboration »

La FNUJA réunie en congrès à Nancy du 4 au 8 mai 2016,

Connaissance prise des débats actuels concernant la possibilité pour le collaborateur qui quitte sa collaboration de prendre copie de la documentation qu'il a réunie et des différents actes et modèles auxquels il a participé de manière effective.

Après avoir rappelé que :

- le statut de collaborateur doit permettre à l'avocat d'aboutir à un exercice autonome de la profession ;
- le collaborateur contribue à enrichir le fonds de modèles et actes du cabinet ;
- le collaborateur reste tenu à l'issue de son contrat de collaboration au respect de toutes ses obligations déontologiques et notamment au respect du secret professionnel ;
- le contrat type de collaboration adopté par la FNUJA en 2013, contient un article 4.5 intitulé "documentation, actes et consultations" rédigé dans un souci d'équilibre entre le droit du collaborateur à la récupération des documents dont il a été contributeur et la préservation des intérêts du cabinet ;

REAFFIRME qu'il est nécessaire pour le collaborateur de pouvoir disposer après la rupture de son contrat, et dans le cadre de son activité personnelle, des actes et modèles, dans un format exploitable, à la rédaction desquels il a contribué ainsi que les données qu'il a réunies.

CONSTATE l'absence de toute disposition spécifique dans le Règlement Intérieur National de la profession d'avocat sur ce sujet, créant un risque d'insécurité juridique lors de la rupture du contrat de collaboration ;

En conséquence,

APPELLE DE SES VOEUX le CNB à procéder à une modification en ce sens de l'article 14.4 du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat intitulé « Rupture du contrat ».

MOTION

« Financement des Cabinets d'avocats »

La FNUJA, réunie en Congrès à NANCY du 4 au 8 mai 2016,

RAPPELLE son objectif de permettre le renforcement du rôle de l'avocat dans la vie économique et en particulier dans un contexte concurrentiel.

CONSIDÈRE opportun de donner les moyens aux cabinets d'avocats de réaliser les investissements utiles à leur développement et d'améliorer leur compétitivité.

SE DÉCLARE favorable à l'ouverture du capital des structures d'exercice d'avocats aux tiers.

CONSIDÈRE, néanmoins, que les modalités du financement extérieur des cabinets d'avocats doivent respecter les règles déontologiques de la profession, notamment le principe d'indépendance, le secret professionnel et la prévention des conflits d'intérêts.

AFFIRME, en conséquence, que le principe d'indépendance impose que les avocats exerçant dans la société conservent la direction et le contrôle fonctionnel et financier de la structure, notamment en y demeurant associés majoritaires en droits de vote.

EXIGE, à ce titre, que les investisseurs non avocats ne puissent pas détenir ensemble les droits de vote représentant une minorité de blocage des décisions collectives.

RAPPELLE que l'avocat devra conserver notamment la maîtrise du choix de ses clients, des contentieux traités, de la stratégie juridique et procédurale, de la fixation des honoraires et de la facturation.

EXIGE que le secret professionnel soit impérativement opposable à l'investisseur.

APPELLE le Conseil National des Barreaux à porter en la matière un projet respectueux des principes essentiels de la Profession.

MOTION « Organismes Techniques »

La FNUJA, réunie en Congrès à Nancy, du 4 au 8 mai 2016,

CONSTATE que les caisses de retraite et organismes techniques de la profession d'avocat sont multiples et de statuts divers ; qu'ils comptent notamment :

- La CREPA, Caisse de retraite du personnel salarié des avocats
- La CNBF, Caisse de retraite des avocats et avocats aux conseils
- L'UNCA, Association regroupant les CARPA
- L'ANAAFA, Association de gestion agréée

CONSTATE que les frais de fonctionnement de ces organismes sont partiellement ou totalement à la charge de la profession,

S'INQUIÈTE des coûts mis à la charge de la profession, et particulièrement des jeunes confrères qui portent la charge de leurs financements pour les années à venir,

APPELLE de ses vœux la mutualisation des coûts de fonctionnement de l'ensemble des organismes techniques et caisses de retraite de la profession,

CONSTATE que le Conseil National des Barreaux s'est engagé à participer à cet effort de mutualisation des coûts,

RECOMMANDE la création d'une maison des avocats de France, regroupant notamment le Conseil National des Barreaux et l'ensemble des caisses de retraite et organismes techniques de la profession, laquelle permettrait une meilleure communication entre eux et une plus grande transparence ainsi qu'une réduction importante des frais de fonctionnement pesant sur les cabinets d'avocats.



Bientôt les élections de la Caisse Nationale des Barreaux Français !

A l'automne prochain se tiendront les élections des délégués à l'Assemblée Générale de la CNBF pour les années 2017 à 2022.

Cet organisme joue un rôle crucial dans notre profession, particulièrement à l'heure où notre régime de retraite est profondément réformé.

L'ensemble de la profession, et tout particulièrement les jeunes confrères dont les moyens contributifs sont les plus faibles, sera impacté par ladite réforme, puisque le taux de cotisation à la CNBF va être progressivement harmonisé et sensiblement augmenté jusqu'en 2030.

Or, à ce jour, aucun avocat de moins de 40 ans ne siège à la CNBF, alors même que la moitié des avocats a moins de 40 ans.

Cette réforme est ainsi la parfaite illustration des choix d'un organisme où la voix des jeunes n'est pas représentée : l'effort contributif pèse davantage sur les plus bas revenus, et par conséquent sur les jeunes avocats.

La FNUJA renouvelle sa volonté de siéger au sein des différents organismes techniques, toujours dans le but de porter la parole des jeunes avocats et défendre les intérêts de la profession et présentera des candidats au sein de chaque cours d'appel.

La FNUJA est d'ores et déjà très engagée sur la problématique de notre régime de retraite et restera très investie notamment sur les questions :

- De l'effectivité de la réforme de la règle des 15 ans, votée au CA du 2 avril 2016

- Des points gratuits (lors de la création du régime complémentaire, pour favoriser son attractivité, des

points ont été donnés gratuitement. A l'heure actuelle, 20% des points servis ont été donnés gratuitement et 37% des points ont été servis pour 50% de la valeur du taux d'appel – cette charge pèse aujourd'hui sur les actifs),

- Des investissements immobiliers de la CNBF.

L'élection a lieu par voie postale et chaque voix compte, alors ne jetez pas vos bulletins à la poubelle !

Nous comptons sur une mobilisation du plus grand nombre pour montrer, encore une fois, que la FNUJA reste le 1er syndicat représentatif de la profession d'avocat.



Caravane des Jeunes Avocats

La Caravane de l'association, de l'installation et du développement de clientèle poursuit sa route !

Dès la rentrée 2016, vous retrouverez la caravane de l'installation, de l'association et du développement de clientèle sur les routes de France.

Un nouveau programme vous sera proposé beaucoup plus axé sur la vision entrepreneuriale que doit avoir le jeune avocat qui a le désir de voler de ses propres ailes ou bien celui de s'associer.

Cette journée de formation (formation gratuite, 8h validées au titre de la formation continue) vous permettra d'aborder toutes les questions sur la politique de l'honoraire, la rentabilité du cabinet d'avocat, l'élaboration d'un business plan, le développement de clientèle par les nouveaux outils, et l'adaptation de nos cabinets au travers des nouvelles technologies.

La FNUJA poursuivra son partenariat avec l'Association des Médiateurs Européens dans le cadre la Caravane de la Médiation qui vous permettra en une journée de formation validante de 8h de découvrir la procédure de médiation dont l'objet et de trouver une solution amiable, d'éviter un procès ou d'y mettre fin (médiation conventionnelle, médiation judiciaire...)

Nos partenaires se feront fort de nous accompagner une année supplémentaire dans notre périple. A très vite !

HOMMAGE

C'est avec beaucoup de tristesse que la FNUJA a appris le décès de notre consoeur et amie Myriam BELLA-ZOUZ et de sa mère Léa, victimes de l'attentat de Nice, le 14 juillet dernier.

La FNUJA et l'ensemble de ses membres adressent à la famille et aux proches de Myriam, à l'UJA de Nice et à l'Ordre des avocats au Barreau de Nice leurs plus sincères condoléances.

Nos pensées vous accompagnent.

Plus spécialement de la part de l'UJA de Nice

« Myriam, L'UJA de NICE est près de toi, et de ta mère.

Aussi proche, Myriam, que nous l'avons été depuis que tu es venue nous voir en 2013. Directement tu t'es investie, tu es entrée au Bureau (de l'UJA de Nice) et pendant 3 ans tu ne l'as plus quitté, tu ne nous as plus quittés.

Comme il a été dit d'innombrables fois, tu avais ce sourire intarissable qui rendait chacune de nos réunions heureuses, même lorsque les sujets étaient graves.

Pour rire, un jour, il a été décidé que les UJA de la région PACA seraient les UJA du Soleil.

Si chacune avait un soleil, il est certain que celui de NICE, c'était toi, ton sourire, ta joie de vivre.

Tu étais une fête.

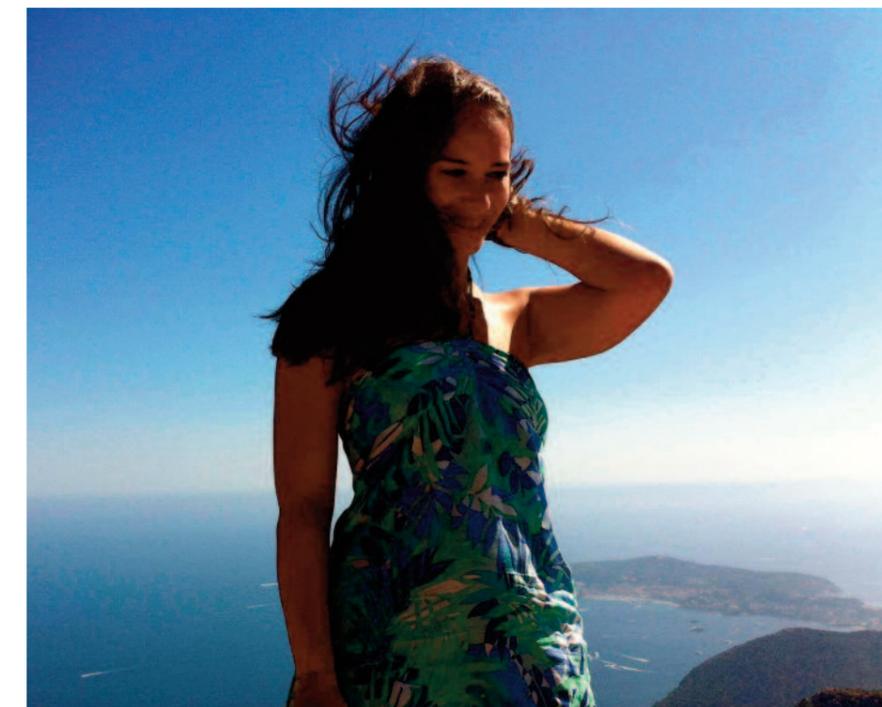
Les meilleurs moments que nous avons passés avec toi sont bien entendu ceux qui concernent la revue, car ces moments étaient justement des moments de fêtes.

Malgré les doutes de chacun lors des répétitions, tu es restée la même et tu boostais tout le monde.

Lors de notre dernière revue, je me souviens que tu t'étais tournée vers la troupe et que tu avais dit : « putain ce que c'est bon de remonter sur scène avec vous, ça m'avait manqué ».

Aujourd'hui, c'est nous qui montons sur scène pour te rendre un dernier hommage, à toi et ta mère.

Et putain ! Ce que tu vas nous manquer ! ».




FORMATIONS COURTES

**JEUNES AVOCATS
TARIFS PREFERENTIELS**

Les avocats dont l'expérience professionnelle est inférieure à 5 ans bénéficient d'un tarif préférentiel pour les FORMATIONS COURTES proposées par l'ENADEP.

50 € ~~(100€)~~
Formation niveau débutant/intermédiaire

100 € ~~(140€)~~
Formation niveau expert

www.enadep.com Enadep compte officiel @Enadep chaine Enadep

CONTACTS : saiglon@enadep.com ou lgaligne@enadep.com - 01.48.87.25.85

ADAPPS le logiciel avocat



ADAPPS intègre une véritable gestion électronique de documents communicante accessible depuis tous les équipements mobiles et fixes actuels que ce soit sous Linux, Android, Mac et Windows.

ADAPPS gère :

Contacts - Agendas - Dossiers - Mails
E-barreau - Bibles - Appels téléphoniques
Porte-documents - Financiers - Facturation

ADAPPS :

Une architecture logicielle et matérielle originale adaptée à la technologie actuelle et future.

Nomade
et
Intuitif

04 67 56 95 80

www.adwin.fr

contact.com@adwin.fr